



Bulletin Officiel

N° 4353 Lundi 13 Mai 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2-3
NOMINATION D'UN NOUVEAU RESPONSABLE DU CONTRÔLE A LA SOFIGES	3
HANIBAL LEASE : PERIODE DE SOUSCRIPTION REPORTEE	4
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
FCP AXIS AAA	4
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -	5-6
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u>	
ASSURANCES MAGHREBIA - AGO -	7
ASSURANCES MAGHREBIA VIE - AGO -	8
UNION DE FACTORING « UNIFACTOR »	9
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
BANQUE DE L'HABITAT « 2013-1 »	10-14
<u>PROJET DES RESOLUTIONS</u>	
ASSURANCES MAGHREBIA	15-17
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	18-19
UNION FACTORIGN « UNIFACTOR »	20-22
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-	23-26
<u>AVIS DE PAIEMENT D'ANNUITES</u>	
FCP BIAT - CREDIMMO 1	27
FCP BIAT - CREDIMMO 2	27
COURBE DES TAUX	28
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	29-30
<u>ANNEXE I</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES	
<u>ANNEXE II</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE	
<u>ANNEXE III</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<u>ANNEXE IV</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012 - UNION FACTORING	
<u>ANNEXE V</u>	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
-	GENERALE OBLIG. SICAV
-	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS
<u>ANNEXE VI</u>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013	
-	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
-	SICAV ENTREPRISE
-	STRATEGIE ACTIONS SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2012, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées faute de quoi le CMF sera dans l'obligation de recourir aux sanctions prévues par l'article 82 de la loi n°94-117 sus-indiquée.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

2013 - AC - 3

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance du public que la société SOFIGES, intermédiaire en bourse, a désigné Mr Ezzeddine BEN REHAIEM en tant que nouveau responsable du contrôle.

2013 - AC - 4

COMMUNIQUE DU CMF

A la demande de l'intermédiaire introducteur MAC SA et de la société Hannibal Lease émettrice des actions à souscrire dans le cadre de l'augmentation de son capital social, objet de la note d'opération d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au Marché Principal de la cote de la Bourse, visée par le CMF en date du 30/04/2013 sous le n°13-0827,

Le CMF porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la période de souscription, initialement prévue du 21/05/2013 au 05/06/2013 inclus, sera reportée du **28/05/2013 au 12/06/2013 inclus**.

2013 - AC - 5

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AXIS AAA
Fonds Commun de Placement
Adresse : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

AXIS Gestion, société de gestion de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 :

Un dividende net de 3,945 dinars par part

Ce dividende sera payable à partir du **21 mai 2013** au siège social la société sis au 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

2013 - AS - 303

COMMUNIQUE DE PRESSE**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**REF. AC 01/2013****DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS****AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB****I. OBJET**

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, deux Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

*Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : www.stb.com.tn - **Formulaires utiles**).*

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- *une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la STB ;*
- *une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *une copie de la carte d'identité nationale ;*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;*

les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de

- Suite -

- *gestion ainsi que les justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;*
- *les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;*
- *un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.*

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou ne répondant pas à l'une des exigences des "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.

*Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : **Fax : 71 340163 - E-mail : n.hadji@stb.com.tn***

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Nourira - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. AC 01/2013
Désignation de deux Administrateurs Indépendants
au Conseil d'Administration de la STB

*Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le **Jeudi 23 mai 2013**, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Société Assurances Maghrebia

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis
Belvédère

La Société Assurances Maghrebia porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **lundi 27 mai 2013 à 11h30** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

- 1) Examen du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2012 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2012 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- 6) Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- 7) Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2012 ;
- 8) Fixation du montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2012.

GROUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES SARL »

- 1) Examen du Rapport de Gestion du Groupe ;
- 2) Examen du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 3) Approbation, s'il y a lieu, du Rapport de Gestion et des Etats Financiers consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2012.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

AVIS DES SOCIETESASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A**

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebias Vie porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le lundi **27 mai 2013 à 11h00** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Examen du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012 ;
- 3) Approbation du rapport du conseil d'administration et des Etats Financiers de l'exercice 2012
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2012 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- 6) Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- 7) Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2012.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION DE FACTORING

« UNIFACTOR »

SA au capital 15.000.000 D

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RC :B134582000

**CONVOCATION A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring “**UNIFACTOR**” sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 24 Mai 2013 à partir de 9 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (5ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2012.
- 2- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2012.
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2012.
- 6- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité de Risques.
- 7- Cooptation d'Administrateurs
- 8- Renouvellement des mandats des administrateurs.
- 9- Nomination d'un Administrateur
- 10- Désignation de deux commissaires aux comptes.
- 11- Affectation de résultats.
- 12- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

P/Le Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Banque de l'Habitat 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de l'Habitat a décidé, lors de sa réunion tenue le 29/06/2011, d'émettre un emprunt obligataire et/ou emprunt subordonné pour un montant total ne dépassant pas 150 000 000 dinars dans un délais ne dépassant pas les 3 ans et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration de la Banque pour fixer les caractéristiques et les conditions de l'émission envisagée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 21/03/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars et d'une durée de vie totale de 7 ans aux taux d'intérêt fixe et/ou variable et au prix d'émission de 100 dinars.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs donné tout pouvoir à la Direction Générale de la banque pour fixer les caractéristiques définitives de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale de la banque a fixé les taux d'intérêt comme suit :

Taux : fixe de **6,80%** brut l'an et/ou variable **TMM+1,80%** brut l'an

Dénomination de l'emprunt

Banque de l'Habitat 2013-1.

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/07/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 16/05/2013 aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le produit L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique générale de la banque qui vise notamment à renforcer les crédits habitat.

La banque veillera à être plus à l'écoute de "ses clients particuliers" en mettant à leur disposition des produits mieux adaptés et en meilleure conformité avec leurs besoins.

En effet, l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » a pour objectifs de:

- Consolider les ressources longues afin de préserver ses équilibres en matière d'adéquation emplois-ressources ;
- Assurer un certain équilibre entre les ressources et les emplois ;
- Respecter les ratios réglementaires ;
- Assurer un meilleur financement des crédits à moyen et à long terme notamment l'immobilier ;
- Financer des crédits sur des ressources de même maturité pour adosser respectivement les ressources à moyen et long terme aux emplois à moyen et long terme et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et de ses emplois ;
- Diversifier de plus en plus les produits de la banque.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date

- Suite -

limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 28/06/2013 et ce, même en cas de prorogation à cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : 6,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 28 juin de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 28/06/2020.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions jusqu'à la 6^{ème} année d'un montant annuel de 14,300 dinars par obligation et de 14,200 dinars par obligation la 7^{ème} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 28/06/2020.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28 juin de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts seront effectués à partir de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2014.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est de 3,997 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe)

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,527 années.

Notation de la banque et son historique

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Les notes initiales attribuées sont les suivantes : "BB" à long terme avec perspective stable et "B" à court terme. Ces notes ont été maintenues en 2004 et 2005.

Le 30/08/2006, l'agence de notation a relevé la note de contre partie sur le long terme de "BB" à "BB+" avec perspective stable et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à "B". Ces mêmes notes ont été confirmées en novembre 2006.

Le 19/09/2007, l'agence de notation STANDARS&POOR'S a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "stable" à "positive". Ce changement de perspective reflète l'amélioration de la qualité des actifs et des performances financières de la BH, laquelle découle de la réorientation de sa stratégie vers les crédits aux particuliers et les crédits institutionnels à court terme. Dans le même temps, les notes de contrepartie "BB+" long terme et "B" court terme ont été confirmées.

Le 28/07/2008, l'agence de notation a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "positive" à "stable". Cependant, les notes de contrepartie ont été améliorées passant de "BB+" long terme à "BBB-" et de "B" à court terme à "A-3".

Ces notes ont été maintenues en 2009 et 2010 avec "BBB-" à long terme, "A-3" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

En 2011 et à deux reprises, soit le 20 janvier et le 21 mars, l'agence a noté la banque "BB+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négative".

Le 29/05/2012, la notation a été révisée en "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Cette dernière notation, a été maintenue en date du 05/11/2012 soit "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Notation de l'émission

Le présent emprunt n'est pas noté.

Mode de placement

L'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toutes personnes physiques ou morales intéressées aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3^{ème} Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

- Suite -

Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Cotation en Bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse la SIFIB-BH de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Banque de l'Habitat, s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter la banque un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0828 du 30 Avril 2013, du document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Avril 2013 sous le n°13-003 et des états financiers de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Banque de l'Habitat sise au 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis, de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène et sur les sites internet du CMF : www.cmf.org.tn, de la BH : www.bh.com.tn et de la SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn.

Les états financiers de la BH arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

La Société Assurances Maghrebia

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Projet de résolutions de la Société Assurances Maghrebia à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2013.

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Première Résolution :

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2012, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES, ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2012.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2012, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE L'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012, TELLE QUE PROPOSEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMME SUIVANT :

- Suite -

Bénéfice de l'exercice :	5 665 578, 924 DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	5 978 765, 358 DT
<hr/>	
Premier Reliquat :	11 644 344, 282 DT
- Réserve Légale :	582 217, 214 DT
<hr/>	
Deuxième Reliquat :	11 062 127, 068 DT
- Réserves pour Réinvestissements Exonérés :	2 855 000, 000 DT
<hr/>	
Troisième Reliquat :	8 207 127, 068 DT
- Autres réserves (Fonds social) :	220 000, 000 DT
<hr/>	
Quatrième Reliquat :	7 987 127, 068 DT
- Dividendes	2 100 000, 000 DT
<hr/>	
Report à Nouveau	5 887 127, 068 DT

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2012 A PARTIR DU 1^{er} AOUT 2013.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, RATIFIE LA COOPTATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LORS DE SA SEANCE DU 26 MARS 2013, DE MADAME SONIA TRABELSI EPOUSE GOULET EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA COMPAGNIE EN REMPLACEMENT DE FEU ABDELMONEEM TRABELSI POUR LE RESTANT DE SON MANDAT. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2012 A SIX MILLE DEUX CENTS CINQUANTE DINARS (6250 DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES EMOLUMENTS DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2012 A CINQ MILLES DINARS BRUTS (5000 DT) PAR AUDITEUR SOIT QUINZE MILLES DINARS AU TOTAL.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

- Suite -

Septième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

GROUPE ASSURANCES MAGHREBIA

Première Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APRES AVOIR EXAMINE LE RAPPORT DE GESTION DU GRPOUE « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES SARL » ET CES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES RELATIFS A L'EXERCICE 2012 ET APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR CE MEME EXERCICE, APPROUVE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GRPOUE POUR L'EXERCICE 2012 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**ASSURANCES MAGHREBIA VIE**

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Projet de résolutions de la Société Assurances Maghrebia Vie à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2013.

Première Résolution :

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2012, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2012. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2012, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES CONVENTIONS Y MENTIONNEES.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE L'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012, TELLE QU'ELLE A ETE PROPOSEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMME SUIT :

Bénéfice de l'exercice :	2 582 346,108 DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	1 654 898,850 DT

Premier Reliquat :	4 237 244,958 DT
- Réserve Légale :	211 862,248 DT

Deuxième Reliquat :	4 025 382,710 DT
- Réserves pour Réinvestissements Exonérés :	770 000,000 DT

Troisième Reliquat :	3 255 382,710 DT
- Autres Réserves (Fonds social) :	55 000,000 DT

Quatrième Reliquat :	3 200 382,710 DT
- Dividendes	700 000,000 DT

- Report à nouveau	2 500 382,710 DT

- Suite -

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2012 A DINARS PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, RATIFIE LA COOPTATION PAR LE COMITE D'ADMINISTRATION, LORS DE SA SEANCE DU 26 MARS 2013, DE MADAME SONIA TRAI EPOUSE GOULET EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA COMPAGNIE EN REMPLACEMENT DE FEU ABDELMONEEM TRABELSI POUR LE RESTANT DE SON MANDAT. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

**UNION DE FACTORING
« UNIFACTOR »**

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Projet de Resolutions

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales, prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2012 d'un montant égal à Dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer au titre de l'exercice 2012 une rémunération nette de Dinars pour chaque membre du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité de Risques.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

- Suite -

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le conseil d'administration de Messieurs Fadhel BEN OTMANE et Mohamed Lotfi LABIDI, en remplacement de Monsieur Tahar BAYAHY et SAFINA SICAF démissionnaires en tant qu'administrateurs indépendants pour une durée restant à courir qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Imededdine CHERIF et Fadhel BEN OTHMAN , de la Banque Nationale Agricole « BNA », l'Amen Bank « AB », l'Arab Tunisian Bank « ATB », l'Arab Tunisian Lease « ATL », CARTE Assurances, SPDIT Sicaf, Société Tunisienne d'Equipement « STE », et la Société Asiraq, et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Septième résolution :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement de la bonne gouvernance dans les établissements de crédit, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur en tant qu'administrateur indépendant pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'administrateur sus désigné, déclare accepter la fonction d'administrateur qui vient de lui être conféré.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les cabinets et en tant que co-commissaires aux comptes de la Société et ce pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

- Suite -

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2012 à 0,150 Dinars par action soit 3% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deuxième quinzaine du mois de juillet 2013.

Bénéfices de l'exercice 2012	2 166 106,524
Résultats Reportés 2011	- 226 038,472
Bénéfices distribuables	1 940 068,052
Réserves légales 5% x 1 940 068,052	97 003,403
1° Reliquat	1 843 064,649
Reprises des réserves pour réinvestissement exonérés 2005 et 2006	1 000 000,000
Dotations aux Réserves pour réinvestissements Exonérés 2012	1 420 000,000
Réserves pour Fonds social	20 000,000
Dividendes (3%)	450 000,000
Résultats reportés 2012	953 064,649

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Dixième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-

Siège social : 4Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 mai 2013, la Société les Industries Chimiques du Fluor –ICF- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les Résolutions adoptées

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية ، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات وعلى الموازنة وقائمة النتائج المختومة في 31 ديسمبر 2012 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة ، تصادق على كل ما ورد بها، كما تصادق على كل العمليات المبينة لهذه القوائم وفق ما وقع تقديمها لها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2012 على النحو التالي:

	نتائج 2012	- نتائج 2012
دت 12 878 081.943		- رصيد منقول 2011 : دت 104 617.526

دت 12 982 699.469		<u>المجموع :</u>
دت 649 134.973		- الاحتياطات القانونية :

دت 12 333 564.496		<u>الأرباح القابلة للتوزيع :</u>
- الأرباح الموزعة :		
دت 3 780 000.000		- أسهم قديمة (4.200 دت)
دت 1 260 000.000		- أسهم جديدة (1.050 دت)
دت 5 040 000.000		- مجموع الأرباح الموزعة
دت 7 293 564.496		- رصيد منقول 2012 :

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

القرار الثالث :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2012 المختومة بتاريخ 2012.12.31 .

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع :

إن الجلسة العامة العادية، بعد استماعها إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق على التقرير المذكور أعلاه.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة ، توافق الجلسة العامة العادية على 15 جوان 2013 كتاريخ بدء توزيع مرائب 2012 وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية بين المهنيين للمقاصة والمحافظة على الأوراق المالية STICODEVAM وشبابيك شركتنا.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس :

سجّلت رئاسة الجلسة طلب أحد المساهمين الحاضرين تخصيص مقعد لصغار المساهمين, ولم يمانع السيّد الرئيس على أن تقع دراسة هذا المطلب في إطار القانون الجاري به العمل.

إثر ذلك قرّرت الجلسة العامّة العادية تكوين مجلس الإدارة لمدّة ثلاثة سنوات ماليّة (2013- 2014 -2015)

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| - السيد الأخضر التليلي | : مقعد واحد |
| - السيد إمحمد ادريس | : مقعد واحد |
| - السيد هشام ادريس | : مقعد واحد |
| - السيد التيجاني الشّلي | : مقعد واحد |
| - السيد إمحمد بن هشام ادريس | : مقعد واحد |
| - الشركة العربية للتّعين : | : ثلاثة مقاعد |
| - شركة مرحبا بينش | : مقعد واحد |
| - شركة مرحبا الدولي | : مقعد واحد |
| - شركة سالم | : مقعد واحد |
| - شركة برج خلف | : مقعد واحد |

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

القرار السادس :

تحدد الجلسة العامة العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة لسنة 2013 بـ **180 أ.د.ت**

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثامن :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable**BILANS 2012-2011 APRES AFFECTATION**

(exprime en dinars)

ACTIFS	2012	2011	CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	2012	2011
ACTIFS NON COURANTS					
immobilisations incorporelles (amortissements)	333 050 (831 884)	803 085 (818 223)	capital social	12 000 000	9 000 000
valeur nette immobilisations incorporelles	1 684	13 837	réserves	38 308 568	35 858 493
immobilisations corporelles (amortissements)	46 484 293 (32 215 471)	33 729 168 (30 769 171)	autres capitaux propres	123 824	176 563
valeur nette immobilisations corporelles	14 268 822	3 029 998	résultats reportés	7 393 385	104 618
immobilisations financières (provisions)	21 401 018 (447 449)	21 383 606 (536 834)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	66 730 157	44 534 619
valeur nette immobilisations financières	20 953 567	20 796 772	PASSIFS		
total des actifs immobilisés	36 223 470	28 840 507	PASSIFS NON COURANTS		
Autres actifs non courants	75 252	185 555	emprunts	7 500 000	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	36 298 722	29 026 062	provisions	2 752 953	1 067 370
ACTIFS COURANTS			total des passifs non courants	10 302 953	1 067 370
stocks (provisions)	33 056 640 (366 435)	29 459 390 (618 737)	PASSIFS COURANTS		
valeur nette des stocks	32 710 215	28 840 651	fournisseurs & comptes rattachés	16 243 252	13 201 384
clients & comptes rattachés	22 109 005	9 583 493	autres passifs courants	7 923 737	1 930 919
autres actifs courants (provisions)	1 217 416 0	1 271 747 0	recours bancaires & autres passifs financiers	5 762 826	10 019 096
valeur nette des autres actifs courants	1 217 416	1 271 747	total des passifs courants	29 933 815	25 150 399
placements & autres actifs financiers	134 309	393 176	TOTAL DES PASSIFS	40 236 768	26 225 879
liquidités & équivalents de liquidités	4 456 158	1 955 349			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	60 667 403	42 154 336	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS	96 966 825	71 160 498
TOTAL DES ACTIFS	96 966 825	71 160 498			

- Suite -**III - L'état d'évolution des capitaux propre**

DT	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES Facultatives	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTATS DE L'EXERCICE 2012	TOTAL
Solde au 31/12/2012 avant affectation	12 000 000	900 000	34 759 433	128 024	104 618	12 878 082	60 770 157
Réserves légales		649 135			(649 135)		0
Réserves Facultatives							0
Dividendes					(5 040 000)		(5 040 000)
Report à nouveau					12 878 082	(12 878 082)	0
Solde au 31/12/2012 Après Affectation	12 000 000	1 549 135	34 759 433	128 024	7 293 565	0	55 730 157

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et le règlement des intérêts pour **P2** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 Mai 2013**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire	: 48,108 DT		par part P2
Intérêt Unitaire brut	: 10,091 DT		par part P2

Total brut : 58,199 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire	: 48,108 DT		par part S
Intérêt Unitaire brut	: 11,890 DT		par part S

Total brut : 59,998 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,41%.

2013 - AS - 311

FCC BIAT- CREDIMMO 2

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des intérêts pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,00%**, **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 Mai 2013**, seront comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire	: 91,773 DT		par part P2
Intérêt Unitaire brut	: 9,313 DT		par part P2

Total brut : 101,086 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut	: 15,105 DT		par part P3

Total brut : 15,105 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut	: 15,847 DT		par part S

Total brut : 15,847 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,41%.

2013 - AS - 312

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,755%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,716%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,676%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,577%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,553%	1 005,872
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,537%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,488%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,399%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,319%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,341%	1 027,803
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,433%	1 041,880
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,663%	1 038,014
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,926%	1 001,364
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,087%	1 003,876
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,317%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,383%		995,309
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,604%	1 041,126
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,187
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,092%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,105%	970,667
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,271%	1 041,981
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,284%		952,537

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,995	145,028		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,762	12,766		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,312	1,313		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,529	35,539		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,272	48,320		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	160,157	159,278		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	560,719	559,777		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	122,608	122,298		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,640	123,529		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,039	116,979		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,603	112,448		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,053	86,670		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	140,958	140,047		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	97,077	96,464		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,761	107,753		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 331,291	1 325,912		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 290,076	2 274,124		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,451	106,245		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,682	101,560		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,334	121,468		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 195,803	1 198,077		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	128,633	125,011		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,505	15,247		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 035,264	6 019,503		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 047,523	5 051,104		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,208	2,191		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,899	1,890		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,138	1,136		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,449	105,478
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,883	101,910
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,155	103,182
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,937	103,949
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,586	104,618
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,938	107,968
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,155	105,199
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,046	101,077
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,609	101,641
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,622	106,652
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,894	102,923
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,604	101,633
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	105,009	105,037
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,321	104,351
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,158	103,188
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	104,026	104,050
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,235	100,262
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,610	105,640
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,816	103,847
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,664	104,694
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,398	105,424
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,765	103,798
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,310	101,334
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,645	105,693
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,185	103,224

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,269	10,272
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,582	104,613
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,741	104,768
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,371	102,442
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	67,899	67,610
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	149,949	149,412
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1488,121	1482,738
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,475	108,345
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	107,628	107,360
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	86,726	86,150
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,513	16,499
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	270,955	269,823
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	37,988	37,858
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 373,265	2 366,351
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,491	78,048
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,330	57,154
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,574	101,268
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,530	112,116
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,402	100,691
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,327	11,313
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,163	12,129
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,935	14,853
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,547	14,467
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,023	11,976
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,699	10,654
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,589	10,568
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,740	10,734
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	125,676	124,930
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,763	126,318
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,293	10,200
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	106,728	105,513
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,137	20,116
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	84,565	83,897
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	87,912	87,144
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,507	97,651
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	97,233	96,732
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	99,186	98,400
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,507	98,479
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,420	96,171
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	106,914	105,918
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	134,318	132,117
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,757	10,511
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	117,012	114,859
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,845	117,164
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,371	103,867
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,412	99,595
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	188,878	186,523
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,101	164,990
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,651	144,378
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 315,734	10 202,447
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,812	20,405
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	135,427	132,499
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 530,092	1 505,145
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,147	109,484
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	91,152	91,233
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,392	118,210
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 294,853	9 084,189
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,700	9,634
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,534	9,344

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la Société « ONE TECH HOLDING » et la Société «NEW BODY LINE», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades	71 845 530
23. One Tech Holding	Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
24. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
25.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
26. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
27. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	70 836 570
28.Société d'Assurances "SALIM"		71 948 700
29. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
30. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
31. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
32. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
33. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
34. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
35. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
36. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
37. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
38. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
39. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
40. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
41. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
42. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
43. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis	70 837 000
44. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	El Khadra Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 230 400
45. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"		71 713 100
46. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500

47. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
48. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
49. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
50. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
51. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
52. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
53. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
54. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
55. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
56. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3. HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5. SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS- Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 841 322
5. Amen Project SICAF		71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	71 784 544
11. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"		
12. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS- 90, avenue Hédi Nouira , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	71 781 500
17. Banque Zitouna		70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS- Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"		71 333 400
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"		
24. Comptoir National du Plastique	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Citi Bank	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Evolution Economique	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Hannibal Lease S.A	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"		71 964 600
31. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis - 7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 235 701 71 903 565

32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale "SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
59. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
61. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Groupe GMT « GMT »	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hotelière El Kantaoui "Palm Marina"	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière SAMARA	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68. Société Hôtelière Mouradi Golf	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope" -SHTP-	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72. Société Hôtelière & Touristique Syphax	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73. Société Hôtelière KURIAT Palace	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80. Société La Glace		

81.Société Maille Club	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
82.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
83. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
84.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
85.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
86.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
87.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
90.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
91.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center - 2080 ARIANA-	71 231 172
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
101.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
102. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
104. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
105.Tunisian Qatari Bank "QTB" (ex BTQI)	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis

12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
25	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
27	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
34	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
35	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
36	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
56	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
73	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
82	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
83	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
84	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
85	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
86	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
87	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
88	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
90	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
91	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
93	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

94	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
109	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
110	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
111	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
112	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR FIDELIUM ESSOR II	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
21	FCPR FIDELIUM PERFORMANCE	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

22	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
23	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
24	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
25	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

La société Union de Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Cabinet M.S Louzir (Mohamed LOUZIR) et FMBZ- KPMG Tunisie (Moncef Boussannouga Zammouri)

BILAN ARRETE au 31 Décembre 2012

(exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	(01)	2 006 255	1 926 181
Moins: Amortissements		(1 155 508)	(1 031 512)
Total des immobilisations corporelles et incorporelles		850 747	894 669
<i>Immobilisations financières</i>	(02)	1 339 729	2 044 409
Total Immobilisations financières		1 339 729	2 044 409
<i>Autres actifs non courants</i>		34 288	59 108
Total des actifs non courants		2 224 764	2 998 186
<i>Affacturages et comptes rattachés</i>	(03)	89 259 846	79 718 200
Moins: Provisions & Agios réservés	(04)	(11 147 712)	(11 408 168)
<i>Autres actifs courants</i>	(05)	585 375	489 431
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	(06)	80 227	207 023
Total des actifs courants		78 777 736	69 006 485
TOTAL DES ACTIFS		81 002 500	72 004 671

BILAN ARRETE au 31 Décembre 2012

(exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passif		Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Capitaux propres	Notes		
<i>Capital social</i>		15 000 000	15 000 000
<i>Réserves Légales</i>		248 619	248 619
<i>Réserves Fonds Social</i>		90 037	114 066
<i>Réserves Pour Réinvestissements exonérés</i>		1 000 000	1 000 000
<i>Réserves Pour Risques Généraux</i>		740 000	740 000
<i>Résultats Reportés</i>		(226 038)	(2 495 213)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	(07)	16 852 618	14 607 472
Résultat de l'exercice		2 166 107	2 269 175
<i>Réserve spéciale de réinvestissement</i>		1 420 000	0
<i>Résultat après réinvestissement</i>		746 107	2 269 175
Total des capitaux propres avant affectation		19 018 724	16 876 647
<i>Emprunt Obligataire</i>	(08)	6 000 000	10 000 000
<i>Fonds de Garantie</i>		13 819 323	13 429 005
<i>Provisions Pour Risques et Charges</i>		345 000	56 429
Total des passifs non courants		20 164 323	23 485 434
<i>Adhérents et comptes rattachés</i>	(09)	3 328 636	789 430
<i>Autres passifs courants</i>	(10)	4 361 874	3 447 432
<i>Concours bancaires et autres passifs</i>	(11)	34 128 943	27 405 729
Total des passifs courants		41 819 453	31 642 590
Total des passifs		61 983 776	55 128 024
Total des capitaux propres et passifs		81 002 500	72 004 671

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Du 1 ^{er} Janvier Au 31 décembre 2012	Du 1 ^{er} Janvier Au 31 décembre 2011
Produits d'exploitation d'affacturage			
Revenus d'Affacturage			
Commissions d'Affacturage	(12)	2 984 038	2 262 642
Produits Financiers de Mobilisation	(13)	5 479 588	4 595 102
Autres Produits Financiers de Placement		15 180	66 662
Total des Produits d'Exploitation		8 478 806	6 924 406
Charges d'exploitation d'affacturage			
Charges Financières nettes	(14)	(2 440 327)	(2 278 305)
Total des Charges d'exploitation		(2 440 327)	(2 278 305)
Produit net d'affacturage		6 038 478	4 646 101
Autres charges & produits			
Provisions Nettes aux Comptes Affacturages		241 785	963 341
<i>Dotations</i>		(92 935)	(318 327)
<i>Reprises</i>		334 720	1 281 668
Autres Produits d'exploitation	(15)	21 944	20 424
Frais du Personnel		(1 930 123)	(1 857 874)
Frais Généraux	(16)	(1 080 050)	(932 889)
Amortissement et Provisions	(17)	(462 112)	(213 368)
Total Autres Charges & Produits		(3 208 556)	(2 020 366)
Résultat d'exploitation		2 829 922	2 625 735
Impôt sur les bénéfices	(18)	(663 816)	(356 560)
Résultat net		2 166 107	2 269 175
Réserve spéciale de réinvestissement		1 420 000	0
Résultat après réinvestissement		746 107	2 269 175

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en Dinars Tunisiens)

Libellé	Du 1^{er} Janvier Au 31 décembre 2012	Du 1^{er} Janvier Au 31 décembre 2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement reçus des Tirés	227 190 906	184 440 192
Financement des adhérents	(224 775 785)	(173 245 836)
Encaissements provenant des crédits à court terme	(19) 95 050 000	65 950 000
Remboursement des crédits à court terme	(20) (92 800 000)	(75 250 000)
Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel	(21) (3 519 182)	(3 171 916)
Intérêts payés	(22) (2 416 558)	(1 809 413)
Revenus des placements	53 467	300 222
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(1 217 152)	(2 786 751)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23) (82 858)	(30 093)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières	(24) 700 000	700 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	617 142	669 907
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions		
Encaissements emprunts	(25) 0	10 000 000
Remboursement emprunts	(26) (4 128 000)	(4 128 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(4 128 000)	5 872 000
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	(4 728 010)	3 755 156
Trésorerie au début de l'exercice	(8 616 597)	(12 371 753)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(13 344 608)	(8 616 597)

I - Présentation et principes

1.1 Présentation de la société

La société a été créée le 27 Avril 2000 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue de comptes, encaissement et recouvrement, des créances détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à Six millions de Dinars (6.000.000 D) divisé en Un Million Deux Cent Mille actions (1.200.000) actions de Cinq dinars chacune, totalement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 2-11-2006, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 D pour le porter à 10.000.000 D et ce, par l'émission de 800.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12-03-2010, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5.000.000 D pour le porter à 15.000.000 D et ce, par l'émission de 1.000.000 actions nouvelles de 5 D chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1.2 Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat d'affacturage.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des financements consentis.

Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision pour dépréciation du compte affacturage conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire N° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991, et telle que modifiée par les textes subséquents. De plus une dotation annuelle sera constatée intitulée provisions pour risques généraux.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les adhérents.

Les classes sont au nombre de 5 :

Actifs	Classe	Provision
Actifs courants	0	0%
Actifs nécessitant un suivi particulier	1	0%
Actifs incertains	2	20%
Actifs préoccupants	3	50%
Actifs compromis	4	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

Classe 0- Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

Classe 1- Actifs nécessitant un suivi particulier :

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2- Actifs incertains :

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe 1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information, des problèmes de gestion ou des litiges entre associés, des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

Classe 3- Actifs préoccupants :

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les

caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4- Actifs compromis :

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes tirés regroupés par adhérent, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Un adhérent est classé selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

II – Notes Détaillées

1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation (Valeurs Brutes)	Au 31 Décembre 2011	Acquisition	Cession	Au 31 Décembre 2012
Logiciel profactor	90 000	0		90 000
Logiciel bureautique	120 475	8 338	0	128 813
Sous total immobilisations incorporelles	210 475	8 338	0	218 813
Bâtiment siège	926 691			926 691
Matériel de transport	143 986	40 600		184 586
Agencement & installations générales	186 629	1 917		188 546
Mobilier & matériel de bureau	122 429	2 925		125 353
Matériel informatique	335 971	26 294		362 265
Sous total immobilisations corporelles	1 715 706	71 736	0	1 787 442
Total	1 926 181	80 074	0	2 006 255

Désignation (Amortissements)	Amortissement antérieur	Amort au 31 Décembre 2012	Amortissement cumulé	VCN au 31 Décembre 2012
Logiciel Profactor	90 000		90 000	0
Logiciel bureautique	94 363	12 948	107 310	21 503
Amortissement immobilisations incorporelles	184 363	12 948	197 310	21 503
Amortissement Bâtiment siège	278 007	46 335	324 342	602 349
Amortissement Matériel de transport	49 262	32 446	81 708	102 879
Amortissement Agencement & installations générales	101 742	17 689	119 431	69 115
Amortissement Mobilier & matériel de bureau	89 117	7 423	96 539	28 814
Amortissement Matériel informatique	329 022	7 156	336 178	26 087
Amortissement immobilisations corporelles	847 150	111 048	958 197	829 244
Total	1 031 512	123 995	1 155 508	850 747

2-Immobilisations financières

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Participation capital risque ATD	1 300 000	2 000 000
Prêts	39 169	43 849
Cautionnements versés	560	560
Total	1 339 729	2 044 409

3-Affacturages et comptes rattachés

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Affacturages achats domestique	79 678 663	72 182 176
Affacturages achats export	1 745 866	1 792 855
Affacturages achats import	1 171 562	668 987
Affacturages effet à l'encaissement	6 663 754	5 074 182
Total	89 259 846	79 718 200

4-Provisions & Agios réservés

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Agios réserves	503 499	522 171
Provisions	10 644 213	10 885 997
Total	11 147 712	11 408 168

5-Autres actifs courants

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Personnel avances & acomptes	21 156	21 640
Etat impôts et taxes	379 953	219 720
Provisions pour remboursement CNAM	572	339
Débiteurs divers	14 827	13 632
Produits à recevoir intérêt ATD SICAR	15 180	66 662
Produits à recevoir /com. import	10 837	21 739
Charges payées ou comptabilisées d'avance	127 144	121 451
Prêts au personnel échéance moins d'un an	15 706	24 248
Total	585 375	489 431

6- Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
BNA agence du siège	21 495	21 495
Amen banque ag cun dépenses	77	120 453
ATB Saadi Unifactor fonds social	56 889	63 205
Caisses	1 767	1 871
Total	80 227	207 023

Les comptes bancaires font apparaître des suspens, antérieurs à 2012, à la fois débiteurs et créditeurs détaillés comme suit :

1. Des Suspens comptables ventilés en :

- Débits en comptes bancaires (*décaissements portés aux débits des comptes bancaires et non constatés en comptabilité*) pour **194 KDT** dont **135 KDT** provisionnés et **33 KDT** en cours de réclamation.
- Crédits en comptes bancaires (*encaissements portés aux crédits des comptes bancaires et non constatés en comptabilité*) pour **614 KDT**

2. Des Suspens Bancaires ventilés en :

- Débits Comptables (Encaissements Constatés en Comptabilité et non portés aux Crédits des comptes bancaires) pour **273 KDT** dont **112 KDT** en cours de réclamation.
- Crédits Comptables pour **111 KDT** (Décaissements constatés en comptabilité et non portés aux débits des comptes bancaires).

Courant 2011, un travail d'apurement et de justification des suspens de la Trésorerie a été engagé par la société. Ce Travail a permis à la société de constater d'importantes reprises sur provisions qui sont passés de **257 KDT** au 31-12-2010 à **135 KDT** à fin 2012.

Eu égard du montant des encaissements portés aux crédits de nos comptes Bancaires et non comptabilisés, la finalisation des travaux d'apurements et la correction des écritures peuvent conduire la société à réaliser des produits sur les exercices futurs.

7-Capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves pour Risques Généraux	Réserves pour Réinvestissements Exonéré	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2011	15 000 000	248 619	114 066	740 000	1 000 000	(2 495 213)	2 269 175	16 876 647
Affectation du résultat 2010						2 269 175	(2 269 175)	0
Utilisation Réserves FS			(24 029)					(24 029)
Reclassement modification comptable en résultat reporté								
Résultat de la période							2 166 107	2 166 107
Solde de clôture 31/12/2012	15 000 000	248 619	90 037	740 000	1 000 000	(226 038)	2 166 107	19 018 724

8-Emprunt Obligataire

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Unifactor 2005	20 000 000	20 000 000
Unifactor 2006	10 000 000	10 000 000
Unifactor 2008	10 000 000	10 000 000
Unifactor 2010	10 000 000	10 000 000
Echéances a 1 an	(4 000 000)	(4 000 000)
Cumul Remboursements	(40 000 000)	(36 000 000)
Total	6 000 000	10 000 000

9-Adherents et comptes rattachés

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Comptes courants adhérents	2 224 148	187 516
Compte courant correspondant	1 104 488	601 913
Total	3 328 636	789 430

10-Autres passifs courants

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Affacturages règlements en plus	326 352	453 263
Provisions pour congés à payer	226 627	225 426
Etat impôts & taxes	829 331	97 588
Compte courant actionnaires	14	14
C.N.S.S	111 788	87 839
Créditeurs divers	295 239	165 960
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	909 978	717 455
Charges à payer	560 924	428 923
Emp obllg-charges à payer	475 624	683 495
Provisions p ind depart pdg	100 000	66 667
Provisions pour salaire à payer	314 261	299 257
Provisions pour dépréciation cptes débiteurs	70 209	39 048
Provisions pour dépréciation écart engagement	7 022	14 514
Provisions pour instances bancaires	134 505	167 982
Total	4 361 874	3 447 432

11-Concours bancaires et autres passifs

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Emprunts a(-) d'1an	4 000 000	4 128 000
Emprunt obligataire échéance 1an	4 000 000	4 000 000
Emprunt ATB CMT échéance 1an		128 000
Crédit à court terme	2 000 000	
Crédit relais-BNA		
Crédit direct à court terme-AB	2 000 000	
Mob. c .c .p Amen banque	4 108	4 108
Mob. c .c .p amen bank	4 108	4 108
Billet de trésorerie emprunteur	14 700 000	14 450 000
Bit emprunteur ATD	4 500 000	3 650 000
Bit emprunt. maxula	300 000	
Bit emprunteur Amen trésor	3 000 000	800 000
Bit emprunteur GO Sicav		1 000 000
Bit emprunteur Plac obligataire Sicav	4 000 000	7 000 000
Bit empr. Amen sicav	1 000 000	
Bit emprunt. Maxula placement	400 000	
Bit emprt. Amen Premiere Sicav	1 500 000	2 000 000
Bit emprt Sicav Axis trésorerie		
Banques	13 424 835	8 823 621
Bna agence du siege	7 055 257	3 226 468
Amen bank ag siege	3 281 127	2 132 043
Amen bank ag cun depenses	14 997	0
Atb saadi	3 073 454	3 465 109
Total	34 128 943	27 405 729

12-Commissions d'Affacturage

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Commissions d'affacturages	2 898 659	2 188 580
Commission p. échéance impayée taxables	81 018	73 702
Commission sur sign. billet à ordre taxable	3 941	0
Commission sur avoir	420	360
Total	2 984 038	2 262 642

13-Produits Financiers de Mobilisation

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Produits Financiers de Mobilisation	5 653 439	4 331 725
(+) Ppca n-1	717 455	1 035 773
(+) Agios n-1	522 171	467 229
(-) Ppca n	909 978	717 455
(-) Agios n	503 499	522 171
Total	5 479 588	4 595 102

14-Charges Financières nettes

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Intérêt prêt ATB	3 720	10 826
Intérêt billet de trésorerie	929 624	820 330
Intérêt mob c c p Amen Banque	17 962	0
Commission de souscription	64 409	11 481
Emprunt obligataire intérêts	573 352	873 404
Emprunt obligataire autres commissions	6 878	12 941
Emprunt obligataire commission aval		(4 035)
Autres commissions de placement	133 764	93 801
Intérêts débiteurs comptes courants	711 468	460 866
Intérêt bancaire compte créditeur	(851)	(1 309)
Total	2 440 327	2 278 305

15-Autres Produits d'exploitation

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Profits exceptionnels	0	5 610
Profits non requérants	1 280	5 692
RECUP FRAIS JUSTICE	20 664	9 123
Total	21 944	20 424

16-Frais Généraux

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Achat de matières et fournitures	69 854	60 557
Loyer	24 706	23 565
Frais de Nettoyage et de syndic	11 943	11 147
Entretiens et réparations	16 498	23 425
Assurance	36 386	14 423
Travaux de Conceptions Documents UNIFACTOR	7 996	6 490
Formation et séminaires	25 846	11 680
Services informatiques	24 485	25 969
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	218 746	197 814
Publicités, publications, relations publiques	27 180	11 863
Frais de Déplacements-Bons de Restaurants	70 127	83 215
Frais postaux et de télécommunications	99 162	58 103
Services bancaires et assimilés	7 618	10 063
Frais d'Adhésion FCI	11 662	11 045
Frais d'Adhésion APTBEF	8 610	6 729
Frais & Commissions correspondant Etranger	21 057	17 137
Frais d'Assurances Sans Recours + Import	104 324	29 856
Jetons de présence	96 250	135 000
Rémunération des Comités	96 250	90 000
Pertes non Requérantes	159	5 850
Impôts et taxes sur rémunérations	48 524	46 597
T.C.L	17 990	13 864
Droits d'enregistrement et de timbres	14 949	23 184
Autres impôts et taxes	19 730	15 313
Total	1 080 050	932 889

17-Amortissement et Provisions

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Dot aux amortissements des immobs incorporelles	12 948	22 034
Dot aux amortissements des immo corporelles	111 048	137 490
Dot résorption des charges à répartir	24 820	33 967
Dot aux provisions pour risque et charges	288 571	0
Dot / reprise sur provisions p congés payés	1 201	35 130
Dotation aux provisions pour indemnité départ PDG	33 333	33 334
Dotation aux provisions pour dep.actif courants	33 256	25 532
Dotation aux provisions sur dep.ecart engagement	0	14 514
Dotation aux provisions sur instances bancaires	9 131	11 500
Reprises sur provision sur instances bancaires	(42 608)	(100 132)
Reprises sur prov.p Ecart Engagement	(7 492)	0
Reprises sur prov.p Débits Comptables	(2 096)	0
Total	462 112	213 368

18-Impôts sur les bénéfices

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Impôt sur les sociétés	663 816	356 560
Total	663 816	356 560

19-Encaissements provenant des crédits à court terme

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
AMEN BANK	2 000 000	
Amen premiere sicav	9 500 000	4 000 000
Amen tresor sicav	12 200 000	5 600 000
Atd	36 950 000	22 850 000
BHM DISTRIBUTION	0	1 000 000
BNA	4 000 000	0
Go sicav	500 000	3 000 000
MAXULA	1 400 000	0
Placement obligataire sicav	20 000 000	13 000 000
Sanadett		10 000 000
Sicav axis tresorerie	5 000 000	6 500 000
SICAV AMEN	3 000 000	0
SMART	500 000	0
AMEN BANK	2 000 000	0
Amen premiere sicav	9 500 000	0
Total	95 050 000	65 950 000

20-Remboursement des crédits à court terme

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Amen performance	0	(100 000)
Amen première sicav	(10 000 000)	(4 000 000)
Amen treso sicav	(10 000 000)	(8 300 000)
Atd	(36 100 000)	(24 850 000)
BHM DISTRIBUTION	0	(1 000 000)
BNA	(4 000 000)	0
Bte	0	(3 000 000)
Go sicav	(1 500 000)	(3 000 000)
MAXULA	(700 000)	0
Placement obligataire sicav	(23 000 000)	(13 000 000)
Sanadett	0	(10 000 000)
Sicav axis tresorerie	(5 000 000)	(8 000 000)
SICAV AMEN	(2 000 000)	0
SMART	(500 000)	0
Total	(92 800 000)	(75 250 000)

21-Sommes versées aux Fournisseurs et au Personnel

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Personnel	(1 050 600)	(1 122 170)
Etat Impôt & Taxes	(1 041 210)	(845 458)
Fournisseurs et autres Tiers	(1 427 372)	(1 204 289)
Total	(3 519 182)	(3 171 916)

22-Intérêts payés

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Int billet de trésorerie	(784 276)	(706 601)
Autres commissions & intérêts	(851 060)	(597 584)
Int & commissions sur emprunts Obligataire	(781 223)	(505 228)
Total	(2 416 558)	(1 809 413)

23-Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Matériel de Transport	(40 600)	0
Logiciel bureautique	(8 850)	(24 134)
Agencement & installations générales	(2 958)	0
Mobilier & matériel de bureau	(30 450)	(5 959)
Total	(82 858)	(30 093)

24-Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Remboursement Fonds Gérés 2005	700 000	700 000
Total	700 000	700 000

25- Encaissement d'emprunts

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Emprunt obligataire UF 2010	0	10 000 000
Total	0	10 000 000

26-Remboursement emprunts

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Emprunt obligataire uf 2005/1	0	0
Emprunt obligataire uf 2006	0	(2 000 000)
Emprunt obligataire uf 2008	(2 000 000)	(2 000 000)
Emprunt obligataire uf 2010	(2 000 000)	0
Crédit à moyen terme	(128 000)	(128 000)
Total	(4 128 000)	(4 128 000)

27-Note sur les engagements hors bilan

Désignation	Au 31 Décembre 2012	Au 31 Décembre 2011
Engagements Donnés	11 408 394	7 356 942
Engagements Imports données	9 958 394	7 356 942
Engagements Sans Recours données	1 450 000	-
Engagements Reçus	3 552 650	3 552 650
Garantie Réelle	3 409 650	3 409 650
Garanties Financières	143 000	143 000

28-Note sur les parties liées

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont voici les principaux volumes réalisés :

- L'ATB a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 DT et un crédit mobilisable pour un montant de 2 000 000 DT.
- La BNA a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 DT, un crédit mobilisable pour un montant de 2 000 000 DT ainsi qu'une ligne de crédit en devises pour 500 000 Euros.
- L'AMEN BANK a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 3 000 000DT et un crédit mobilisable pour un montant de 2 000 000 DT.

29-Note sur les évènements postérieurs à la date de clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28/02/2013.Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date. Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

I-Rapport Général

Union de Factoring

Ennour building Centre Urbain Nord
1004 TUNIS

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Union de Factoring comprenant le bilan au 31 Décembre 2012 faisant apparaître un total de 81 002 500 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 2 166 107 dinars et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie négative de 4 728 010 dinars et une trésorerie de fin de période négative de 13 344 608 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne

en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Union de Factoring au 31 décembre 2012, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2012.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant les défaillances du système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction.

Tunis, le 18 Mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

FMBZ-KPMG

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

II-Rapport Spécial

Union de Factoring

Ennour building Centre Urbain Nord
1004 TUNIS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la société Union de Factoring,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

La direction de la société nous a informés des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre de ces articles.

I- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont voici les principaux volumes réalisés :

- L'ATB a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 Dinars et un crédit mobilisable pour un montant de 2 000 000 Dinars.
- La BNA a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 4 000 000 DT, un crédit mobilisable pour un montant de 2 000 000 DT ainsi qu'une ligne de crédit en devises pour 500 000 Euros.
- L'AMEN BANK a accordé à Union Factoring une ligne de crédit non mobilisable pour un montant de 3 000 000 Dinars et un crédit mobilisable pour un montant de 2 000 000 Dinars.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 19 Novembre 2009 et révisée par décision du conseil d'administration du 16 Juillet 2012. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel net de 81 600 Dinars, d'une gratification de fin d'année, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques à hauteur de 600 dinars par an.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration réunis en date du 09 Septembre 2011 pour un montant de 7 000 DT nets par administrateur.
- La rémunération des membres du Comité permanent d'Audit et les membres du comité de crédit a été fixée par l'assemblée générale réunie en date du 09 Septembre 2011 sur proposition du conseil et a été fixée pour un montant de 7 000 DT nets pour chaque membre.
- La rémunération des membres du Comité des risques (créé en 2012) a été estimée pour un montant de 7 000 DT nets pour chaque membre.

Les obligations et engagements d'Union de Factoring envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 se présentent comme suit (en dinars):

	<u>PDG</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	246 260	109 490	192 500	192 500
Autres avantages à long terme	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	33 333	100 000	0	0
Total	279 593	209 490	192 500	192 500

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 Mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de DTTL
Mohamed LOUZIR

FMBZ-KPMG
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

GENERALE OBLIG-SICAV

GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	13 405 098,214	12 622 819,781
Obligations et valeurs assimilées		12 549 198,012	11 739 910,598
Titres des Organismes de Placement Collectif		855 900,202	882 909,183
Placements monétaires et disponibilités		3 116 555,601	4 642 398,956
Placements monétaires		-	3 891 650,875
Disponibilités		3 116 555,601	750 748,081
Créances d'exploitation		6 213,131	4 137,272
TOTAL ACTIF		16 527 866,946	17 269 356,009
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	30 229,492	26 934,096
Autres créditeurs divers	8	15 398,841	13 763,336
TOTAL PASSIF		45 628,333	40 697,432
 ACTIF NET			
Capital	11	15 931 554,654	16 499 165,611
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		41,216	109 909,279
Sommes distribuables de l'exercice en cours		550 642,743	619 583,687
ACTIF NET		16 482 238,613	17 228 658,577
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 527 866,946	17 269 356,009

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	<u>575 678,551</u>	<u>590 517,872</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		548 670,745	529 782,147
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		27 007,806	60 735,725
Revenus des placements monétaires	6	<u>81 382,813</u>	<u>86 007,268</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>657 061,364</u>	<u>676 525,140</u>
Charges de gestion des placements	9	(102 486,537)	(95 829,352)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>554 574,827</u>	<u>580 695,788</u>
Autres charges	10	(8 165,192)	(8 095,208)
Autres produits		88,847	96,708
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>546 498,482</u>	<u>572 697,288</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		4 144,261	46 886,399
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>550 642,743</u>	<u>619 583,687</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 144,261)	(46 886,399)
Plus ou moins values réalisées sur titres		3 127,177	(7 006,894)
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		(4 448,802)	(2 562,775)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>545 176,857</u></u>	<u><u>563 127,619</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

						<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2012</i>	<i>Année</i> <i>2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION							545 176,857	563 127,619
	Résultat d'exploitation						546 498,482	572 697,288
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres						(4 448,802)	(2 562,775)
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres						3 127,177	(7 006,894)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES							(702 501,965)	(631 832,000)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL							(589 094,856)	3 001 384,618
Souscriptions								
	- Capital						20 271 646,680	15 427 444,304
	- Régularisation des sommes non distribuables						(3 927,839)	(8 427,432)
	- Régularisation des sommes distribuables						693 445,344	662 832,751
Rachats								
	- Capital						(20 838 248,856)	(12 570 080,658)
	- Régularisation des sommes non distribuables						4 240,683	10 248,636
	- Régularisation des sommes distribuables						(716 250,868)	(520 632,983)
VARIATION DE L'ACTIF NET							(746 419,964)	2 932 680,237
ACTIF NET								
	En début de période						17 228 658,577	14 295 978,340
	En fin de période						16 482 238,613	17 228 658,577
NOMBRE D'ACTIONS								
	En début de période						167 960	138 886
	En fin de période						162 192	167 960
VALEUR LIQUIDATIVE							101,622	102,576
TAUX DE RENDEMENT							3,30%	3,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 13.405.098,214 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		12 269 103,500	12 549 198,012	76,14%
Obligations des sociétés		9 137 053,500	9 359 888,697	56,79%
EO AIL 2009/1	2 000	80 000,000	83 557,596	0,51%
EO AIL 2011/1	1 000	80 000,000	82 500,384	0,50%
EO AIL 2012/2	3 000	300 000,000	309 113,425	1,88%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	150 000,000	155 196,334	0,94%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	239 970,000	242 635,837	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	239 970,000	242 190,226	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	259 980,000	263 161,283	1,60%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	400 000,000	411 022,632	2,49%
EO ATL 2006/1	3 000	60 000,000	61 709,589	0,37%
EO ATL 2008/1	2 000	40 000,000	41 230,904	0,25%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	2 000	120 000,000	121 692,901	0,74%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	5 000	300 000,000	304 232,252	1,85%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	5 000	500 000,000	500 102,773	3,03%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	208 825,137	1,27%
EO ATL 2012-1	1 000	100 000,000	102 898,082	0,62%
EO ATL 2012-1	800	80 000,000	82 318,466	0,50%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	200 000,000	209 285,245	1,27%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	300 000,000	303 329,832	1,84%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	200 000,000	200 386,630	1,22%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	208 222,951	1,26%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	207 010,439	1,26%
E.SUB BH 2007/1	1 500	60 000,000	60 160,734	0,37%
EO BTK 2009	1 000	86 653,500	89 289,461	0,54%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	200 000,000	201 297,973	1,22%
EO CIL 2007/2	3 150	63 000,000	65 810,558	0,40%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	422 312,568	2,56%
EO CIL 2009/1	2 000	80 000,000	81 591,233	0,50%
EO CIL 2011/1	2 000	160 000,000	166 174,426	1,01%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	80 000,000	82 491,662	0,50%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	160 000,000	164 983,323	1,00%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	400 000,000	414 570,959	2,52%
EO HL 2008/1	3 000	60 000,000	62 123,310	0,38%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	80 000,000	81 482,082	0,49%

EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	120 000,000	122 006,224	0,74%
EO HL 2009/2	5 000	200 000,000	202 362,740	1,23%
EO HL 2010/2	2 000	120 000,000	120 516,033	0,73%
EO HL 2012/1	1 000	100 000,000	101 405,479	0,62%
EO HL 2012/3	1 000	100 000,000	101 405,479	0,62%
EO PANOBOIS 2007	500	30 000,000	31 136,877	0,19%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	120 000,000	121 273,044	0,74%
EO TL 2007/1	4 000	80 000,000	83 853,114	0,51%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	120 000,000	120 636,165	0,73%
EO TL 2010/2 (TMM+0,75%)	3 000	180 000,000	180 788,074	1,10%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	160 000,000	164 133,698	1,00%
EO TL 2011/1 (TMM+0,9%)	2 000	160 000,000	163 299,051	0,99%
EO TL 2011/2	1 000	80 000,000	80 667,704	0,49%
EO TL 2012/2	1 000	100 000,000	100 000,000	0,61%
EO TL 2011/3	2 000	200 000,000	208 643,934	1,27%
EO TL 2012-1	2 500	250 000,000	257 312,602	1,56%
UNIFACTOR 2008	2 000	40 000,000	41 669,698	0,25%
EO UIB 2009/1	2 000	159 980,000	163 219,924	0,99%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	237 500,000	241 697,698	1,47%
EO UIB 2011/2	4 000	400 000,000	417 384,044	2,53%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	103 565,908	0,63%
Bons du trésor assimilables		3 132 050,000	3 189 309,315	19,35%
BTA 5,5 10/2018 (acquis le 13/06/2012)	300	290 250,000	293 179,315	1,78%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	489 000,000	494 481,643	3,00%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	488 750,000	494 231,643	3,00%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640,000	102 822,465	0,62%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320,000	420 371,376	2,55%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370,000	157 640,894	0,96%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950,000	315 326,991	1,91%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850,000	509 721,233	3,09%
BTA 5,25 03/2016 (acquis le 14/09/2011)	400	386 920,000	401 533,755	2,44%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		849 383,612	855 900,202	5,19%
Titres des OPCVM		771 725,712	777 814,369	4,72%
FINA O SICAV	1 610	168 271,001	167 029,450	1,01%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 001,302	0,67%
AXIS TRESORIE	1 034	111 286,667	110 237,842	0,67%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	31 530,000	0,19%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 145,000	0,16%
FCP HELION	500	50 990,500	51 727,500	0,31%
MAXULA INVEST	1 915	200 163,460	199 705,775	1,21%
SANADET SICAV	750	80 351,100	80 437,500	0,49%
Fonds commun de créances		77 657,900	78 085,833	0,47%
FCC BIAT P2	100	77 657,900	78 085,833	0,47%
TOTAL		13 118 487,112	13 405 098,214	81,33%

Pourcentage par rapport à l'Actif

81,11%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	12 372 955,009	265 736,349	(15 871,577)	12 622 819,781	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	2 330 000,000			2 330 000,000	
Bon de trésor assimilables	290 250,000			290 250,000	
Titres OPCVM	358 391,576			358 391,576	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(1 545 539,500)			(1 545 539,500)	
Bon de trésor assimilables	(303 350,000)			(303 350,000)	
Titres OPCVM	(360 856,373)			(360 856,373)	3 127,177
Fonds Commun de Créances	(23 363,600)			(23 363,600)	
* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres			(4 448,802)	(4 448,802)	
* Variations des intérêts courus		41 195,132		41 195,132	
Soldes au 31 décembre 2012	13 118 487,112	306 931,481	(20 320,379)	13 405 098,214	3 127,177

NOTE 5: REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice à D : 575.678,551, contre D : 590.517,872 en 2011 et se détaillent comme suit :

	2012	2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	390 200,693	376 983,185
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	158 470,052	152 798,962
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	23 440,049	56 158,786
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	3 567,757	4 576,939
TOTAL	575 678,551	590 517,872

NOTE 6 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 81.382,813, contre D : 86.007,268 au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

	2012	2011
Intérêts des billets de trésorerie	39 050,980	44 130,850
Intérêts des dépôts à vue	42 331,833	21 562,847
Intérêts des certificats de dépôts	-	20 313,571
TOTAL	81 382,813	86 007,268

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 30.229,492 contre D : 26.934,096 au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du dépositaire	5 900,000	2 360,000
Rémunération du gestionnaire	24 329,492	24 574,096
Total	<u>30 229,492</u>	<u>26 934,096</u>

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 15.398,841 contre D : 13.763,336 au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 844,868	7 055,391
Autres	8 553,973	6 707,945
Total	<u>15 398,841</u>	<u>13 763,336</u>

NOTE 9 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2012 à D : 102.486,537 contre D : 95.829,352 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commission de gestion de la CGI	96 586,537	93 469,352
Rémunération du dépositaire	5 900,000	2 360,000
Total	<u>102 486,537</u>	<u>95 829,352</u>

NOTE 10 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2012 à D : 8.165,192 contre D : 8.095,208 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 000,000	8 000,000
Autres	165,192	95,208
	<u>8 165,192</u>	<u>8 095,208</u>

NOTE 11 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	16 499 165,611
Nombre de titres	167 960
Nombre d'actionnaires	279

Souscriptions réalisées

Montant	20 271 646,680
Nombre de titres émis	206 365
Nombre d'actionnaires nouveaux	223

Rachats effectués

Montant	(20 838 248,856)
Nombre de titres rachetés	(212 133)
Nombre d'actionnaires sortants	(218)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	312,844
Plus ou moins values réalisée sur titres	3 127,177
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(4 448,802)

Capital au 31-12-2012

Montant	15 931 554,654
Nombre de titres	162 192
Nombre d'actionnaires	284

Note 12 : Autres informations					
12.1. Données par action et ratios pertinents					
<u>Données par action</u>	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	4,051	4,028	5,941	6,121	4,801
Charges de gestion des placements	(0,632)	(0,571)	(0,775)	(0,793)	(0,608)
Revenus net des placements	3,419	3,457	5,166	5,327	4,193
Autres charges	(0,050)	(0,048)	(0,058)	(0,064)	(0,061)
Autres produits	0,001	0,001	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	3,369	3,410	5,108	5,264	4,132
Régularisation du résultat d'exploitation	0,026	0,279	(1,103)	(0,979)	0,176
Sommes distribuables de l'exercice	3,395	3,689	4,005	4,285	4,308
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0,027)	(0,015)	(0,047)	(0,005)	(0,012)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,019	(0,042)	(0,359)	(0,123)	0,061
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	(0,008)	(0,057)	(0,406)	(0,128)	0,049
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,361	3,353	4,701	5,135	4,181
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,008)	(0,057)	(0,406)	(0,128)	0,049
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	0,011	0,164	(0,090)	(0,031)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,006)	(0,046)	(0,242)	(0,219)	0,018
Valeur liquidative	101,622	102,576	102,933	103,270	103,402
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,62%	0,56%	0,75%	0,77%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,05%	0,05%	0,06%	0,06%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,33%	3,59%	3,88%	4,15%	4,16%

Note 12 : Autres informations

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.527.867, un actif net de D : 16.482.239 et un bénéfice de D : 545.177, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 18,86% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Mai 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 06 Mai 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous a confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « BIAT ASSET MANAGEMENT », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	945.681,241 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	23.071,213 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP

BIAT – Épargne Actions » au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2012.

Tunis le, 18 avril 2013

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Mahmoud ZAHAF

BILANS COMPARES AU 31-12-2012

DESIGNATION	NOTE	31/12/2012 Montants en Dinars	31/12/2011 Montants en Dinars
ACTIF			
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	934 579,788	1 162 852,611
AC1-A ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		768 193,156	939 420,120
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		166 386,632	223 432,491
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	20 720,576	27 719,162
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		19 807,086	27 108,173
AC2-B DISPONIBILITES		913,490	610,989
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	4 697,253	282,579
AC3-A AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		4 697,253	282,579
TOTAL ACTIF		959 997,617	1 190 854,352
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	365,702	422,111
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 950,674	19 208,377
TOTAL PASSIF	PA	14 316,376	19 630,488
ACTIF NET		945 681,241	1 171 223,864
CP1 CAPITAL	CP1	924 805,769	1 146 010,301
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	20 875,472	25 213,563
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1,566	0,976
CP2-B RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		23 071,213	20 700,125
CP2-C REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-2 197,307	4 512,462
ACTIF NET		945 681,241	1 171 223,864
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		959 997,617	1 190 854,352

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2012

DESIGNATION	Note	31/12/2012 Montant en Dinars	31/12/2011 Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	28 390,223	24 899,601
PR1-A DIVIDENDES		23 123,100	16 442,700
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		5 267,123	8 456,901
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 274,127	1 179,271
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 274,127	1 179,271
REVENUS DES PLACEMENTS		29 664,350	26 078,872
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 457,099	-3 825,185
REVENU NET DES PLACEMENTS		25 207,251	22 253,687
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2 136,038	-1 553,562
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 071,213	20 700,125
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 195,741	4 513,438
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 197,307	4 512,462
PR4-B REPORT À NOUVEAU		1,566	0,976
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		20 875,472	25 213,563
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2 197,307	-4 512,462
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-1,566	-0,976
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-40 348,957	-44 209,692
PR4-D +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-5 075,146	-349,509
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-267,716	-292,055
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-22 620,606	-24 151,131

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2012

DESIGNATION	31/12/2012 Montants en Dinars	31/12/2011 Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-22 620,606	-24 151,131
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	23 071,213	20 700,125
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-40 348,957	-44 209,692
AN1-C +/-VAL REALISEES SUR CESSION DESTITRES	-5 075,146	-349,509
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-267,716	-292,055
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-24 123,288	-20 464,456
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-178 798,729	261 038,324
SOUSCRIPTIONS	9 841,378	333 729,896
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	7 000,000	236 200,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	2 635,533	90 652,267
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	110,391	947,056
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS	95,454	5 930,573
RACHATS	-188 640,107	-72 691,572
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-131 800,000	-51 800,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	-53 348,246	-19 445,824
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-1 199,100	-27,637
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS	-2 292,761	-1 418,111
VARIATION DE L'ACTIF NET	-225 542,623	216 422,737
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	1 171 223,864	954 801,127
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	945 681,241	1 171 223,864
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	8 223	6 379
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	6 975	8 223
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	142,432	149,678
B- FIN DE L'EXERCICE	135,581	142,432
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-2,66%	-2,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DU 01.01.2012 AU 31.12.2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2012 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2012</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions et Valeurs Assimilées	75.678	692.972,826	768.193,156	81,23
ADWYA	1.200	6.558,500	9.583,200	1,01
ALKIMIA	615	21.624,754	22.478,250	2,38
ARTES	1.375	11.126,000	11.651,750	1,23
ASSAD	3.000	28.698,690	25.707,000	2,72
ASSURANCES SALIM	1.000	18.923,010	25.602,000	2,71
ATL	3.500	16.730,833	11.329,500	1,20
ATL NS	846	3.185,190	3.185,190	0,34
ATTIJ BANK	2.200	44.159,375	32.568,800	3,44
BH	305	8.849,270	3.727,100	0,39
BIAT	1.000	77.784,160	63.385,000	6,70
BT	6.000	39.073,585	71.934,000	7,61
BTE (ADP)	1.000	30.443,750	27.200,000	2,88
CARTHAGE CEMENT	12.950	27.772,391	46.231,500	4,89
CIL	3.800	28.125,000	58.941,800	6,23
CIMENTS DE BIZERTE	4.310	37.807,194	29.325,240	3,10
EL WIFACK	700	10.553,500	10.150,000	1,07
ENNAKL	4.000	43.286,853	46.200,000	4,89
ESSOUKNA	2.400	15.680,000	25.212,000	2,67
GIF	800	2.335,493	4.209,600	0,45
HEXABYTE	626	3.756,000	4.252,418	0,45
MAG GEN	150	9.725,200	25.868,100	2,74
MONOPRIX	2.000	42.602,361	55.362,000	5,85
PGH	2.700	17.902,800	17.838,900	1,89
SITS	1.395	3.435,757	4.318,920	0,46
SITS NS	279	864,900	863,784	0,09
SOTUVER	2.085	15.074,250	17.578,635	1,86
TELNET HOLDING	2.070	17.136,000	13.958,010	1,48
TL	500	15.821,420	11.300,000	1,19
TPR	4.191	17.556,020	21.043,011	2,23
TUNIS RE	3.334	36.941,430	28.379,008	3,00
UBCI	500	21.682,200	18.005,000	1,90
UBCI NS	31	1.135,840	1.135,840	0,12

UIB	1.000	14.559,500	18.068,000	1,91
ATL DA 2/17	2.516	1.105,600	880,600	0,09
GIF DA 1/5	800	936,000	704,000	0,07
TLS DS 1/7	500	20,000	15,000	0,00
Emprunts d'Etat	160	163.283,100	166.386,632	17,59
BTA	160	163.283,100	166.386,632	17,59
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	106	107.100,500	108.262,608	11,45
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	3	3.138,600	3.268,299	0,35
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2	2.102,000	2.153,484	0,23
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	49	50.942,000	52.702,241	5,57

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **28.390,223 Dinars** au 31.12.2012, contre **24.899,601 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
Dividendes	23.123,100	16.442,700
Revenus des Emprunts d'Etat	5.267,123	8.456,901
TOTAL	28.390,223	24.899,601

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **19.807,086 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2012	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	20	19.707,244	19.807,086	2,09
BTC 52S-19/02/2013	2	1.973,479	1.985,817	0,21
BTC 52S-19/03/2013	18	17.733,765	17.821,269	1,88

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **913,490 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2012, à **1.274,127 Dinars**, contre **1.179,271 Dinars** au 31.12.2011 et représentant les intérêts courus et échus des placements en Bons du Trésor à Court Terme.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012, à **4.697,253 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement suite à la vente d'actions en Bourse.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2012, à **4.457,099 Dinars**, contre **3.825,185 Dinars** au 31.12.2011 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012 à **2.136,038 Dinars**, contre **1.553,562 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2012	31.12.2011
Redevance CMF	1.120,296	958,842
Charges Diverses	1.015,742	594,720
Total	2.136,038	1.553,562

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2012, à **14.316,376 Dinars** contre **19.630,488 Dinars** au 31.12.2011. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
PA 1	Opérateurs créditeurs	365,702	422,111
PA 2	Autres créditeurs divers (*)	13.950,674	19.208,377
	TOTAL	14.316,376	19.630,488

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2012, à **13.950,674 Dinars** et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2012
Etat, impôts et taxes	46,660
Redevance CMF	91,919
Sommes à régler	12.696,255
Provision pour charges à payer	1.115,840
Total	13.950,674

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2012 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2012 (en nominal)

- Montant : 822.300,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 8.223
- Nombre de porteurs de parts : 29

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 7.000,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 70

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 131.800,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1.318

Capital au 31.12.2012 : 924.805,769 Dinars

- Montant en nominal : 697.500,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 227.305,769 Dinars
- Nombre de titres : 6.975
- Nombre de porteurs de parts : 24

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS.

Le solde de ce poste au 31.12.2012 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice	:	23.071,213 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	:	-2.197,307 Dinars
- Report à nouveau	:	1,566 Dinars
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	:	20.875,472 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par part		
	31.12.2012	31.12.2011
• Revenus des placements	4,252	3,171
• Charges de gestion des placements	(0,639)	(0,465)
• Revenu net des placements	3,613	2,706
• Autres charges d'exploitation	(0,306)	(0,189)
• Résultat d'exploitation	3,307	2,517
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,315)	0,549
• Sommes distribuables	2,992	3,066
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,315	(0,549)

• Variation des plus ou moins values potentielles	(5,785)	(5,376)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,728)	(0,043)
• Frais de négociation	(0,038)	(0,035)
Résultat net de l'exercice	(3,244)	(2,937)

4-2 Ratios de gestion des placements	31.12.2012	31.12.2011
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,399%	0,400%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,191%	0,162%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,067%	2,636%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La tenue du registre des porteurs de parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni 14 avril 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 47.118.883, un actif net de D : 46.793.813 et un bénéfice de la période de D : 396.141.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :

- Les emplois en titres émis par l'« ATL », la « BTE » et l'« UIB » représentent, respectivement, à la clôture de la période 10,66%, 10,51% et 10,21% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

- Les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de la période 20,78% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 25 avril 2013

Le commissaire aux comptes ;

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	36 257 881,371	41 749 517,450	41 461 044,976
Obligations et valeurs assimilées		35 548 652,691	41 644 804,450	41 253 554,976
OPCVM		709 228,680	104 713,000	207 490,000
Placements monétaires et disponibilités		10 781 711,893	6 787 735,072	6 966 393,943
Placements monétaires	5	10 666 192,237	1 973 113,633	-
Disponibilités		115 519,656	4 814 621,439	6 966 393,943
Autres actifs	12	79 289,509	6 404,695	6 406,304
TOTAL ACTIF		47 118 882,773	48 543 657,217	48 433 845,223
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	70 163,177	73 051,586	65 057,813
Autres créditeurs divers	9	254 906,614	240 416,334	257 035,470
TOTAL PASSIF		325 069,791	313 467,920	322 093,283
ACTIF NET				
Capital	13	44 937 462,236	46 234 080,871	46 582 108,063
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 475 715,088	1 612 109,378	35,435
Sommes distribuables de l'exercice en cours		380 635,658	383 999,048	1 529 608,442
ACTIF NET		46 793 812,982	48 230 189,297	48 111 751,940
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		47 118 882,773	48 543 657,217	48 433 845,223

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	413 881,209	461 062,230	1 747 147,392
Revenus des obligations et valeurs assimilées		413 881,209	461 062,230	1 743 725,392
Revenus des titres OPCVM		-	-	3 422,000
Revenus des placements monétaires	7	76 383,134	40 890,747	240 154,951
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENT		490 264,343	501 952,977	1 987 302,343
Charges de gestion des placements	10	(70 163,177)	(73 051,586)	(265 463,493)
REVENU NET DES PLACEMENTS		420 101,166	428 901,391	1 721 838,850
Autres charges	11	(21 500,737)	(21 689,174)	(92 582,400)
RESULTAT D'EXPLOITATION		398 600,429	407 212,217	1 629 256,450
Régularisation du résultat d'exploitation		(17 964,771)	(23 213,169)	(99 648,008)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIO		380 635,658	383 999,048	1 529 608,442
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 964,771	23 213,169	99 648,008
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre		(5 959,774)	(28 557,611)	(37 825,356)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		3 500,000	30 272,727	26 513,491
RESULTAT DE LA PERIODE		396 140,655	408 927,333	1 617 944,585

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

		<i>Période du 1/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		396 140,655	408 927,333	1 617 944,585
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation		398 600,429	407 212,217	1 629 256,450
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 959,774)	(28 557,611)	(37 825,356)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		3 500,000	30 272,727	26 513,491
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-	(1 763 458,944)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(1 714 079,613)	(4 549 517,321)	(4 113 512,986)
Souscriptions				
- Capital		4 263 816,297	4 371 083,770	30 902 231,820
- Régularisation des sommes non distribuables		(92,541)	(65,560)	(4 701,117)
- Régularisation des sommes distribuables		153 851,478	168 391,005	906 177,744
Rachats				
- Capital		(5 906 115,631)	(8 747 629,740)	(34 921 159,580)
- Régularisation des sommes non distribuables		205,822	163,744	8 235,264
- Régularisation des sommes distribuables		(225 745,038)	(341 460,540)	(1 004 297,117)
VARIATION DEL'ACTIF NET		(1 317 938,958)	(4 140 589,988)	(4 259 027,345)
ACTIF NET				
En début de période		48 111 751,940	52 370 779,285	52 370 779,285
En fin de période		46 793 812,982	48 230 189,297	48 111 751,940
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période		452 064	491 060	491 060
En fin de période		436 126	448 594	452 064
VALEUR LIQUIDATIVE		107,294	107,514	106,427
		107,294		
TAUX DE RENDEMENT		0,82%	0,81%	3,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le gestionnaire est l'UIB FINANCE (Ex l'intermédiaire International), le dépositaire étant l' Union Internationale de Banques.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à D : 36.257.881,371 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		34 853 605,000	35 548 652,691	75,97%
Obligations de sociétés		32 639 205,000	33 281 017,395	71,12%
AIL 2009 /1	5 000	100 000,000	100 500,000	0,21%
AIL 2011/1	5 000	400 000,000	417 040,000	0,89%
AIL 2012-1	5 000	500 000,000	521 108,000	1,11%
AIL 2012-1	1 500	150 000,000	156 332,400	0,33%
AMENBANKES 2009	10 000	799 900,000	817 388,000	1,75%
AMENBANKES 2010	10 000	866 600,000	885 800,000	1,89%
AMENBANKES 2012	20 000	2 000 000,000	2 042 817,959	4,37%
ATL 2008	5 000	100 000,000	104 360,000	0,22%
ATL 2009	10 000	400 000,000	415 960,000	0,89%
ATL 2009/2	8 000	640 000,000	653 843,200	1,40%
ATL 2009/3	15 000	600 000,000	606 336,000	1,30%
ATL 2010/1	15 000	900 000,000	924 336,000	1,98%
ATL 2010/2	5 000	500 000,000	504 936,000	1,08%
ATL 2011	5 000	500 000,000	503 220,000	1,08%
ATL 2012-1	2 500	250 000,000	260 278,000	0,56%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	301 715,194	0,64%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	200 963,704	0,43%
ATLES 2008	5 000	500 000,000	513 128,000	1,10%

ATTIJARI LEAS 2011	10 000	800 000,000	808 208,000	1,73%
BH 2009	20 000	1 846 000,000	1 863 296,000	3,98%
BNA 2009	10 000	799 900,000	833 884,000	1,78%
BTE 2009	15 000	1 050 000,000	1 073 928,000	2,30%
BTE 2010	10 000	800 000,000	815 792,000	1,74%
BTE 2010	10 000	800 000,000	815 792,000	1,74%
BTE 2011 A	20 000	2 000 000,000	2 011 616,000	4,30%
BTE 2011 A	2 000	200 000,000	201 161,600	0,43%
BTK 2009 A	5 000	285 725,000	286 661,000	0,61%
BTK 2009 C	5 000	399 950,000	401 350,000	0,86%
BTK 2012-1 B	1 650	165 000,000	168 121,800	0,36%
CIL 2008/1	10 000	200 000,000	206 128,000	0,44%
CIL 2009/1	8 000	320 000,000	329 836,800	0,70%
CIL 2009/2	5 000	200 000,000	204 664,000	0,44%
CIL 2009/3	10 000	400 000,000	402 856,000	0,86%
CIL 2010/1	10 000	600 000,000	616 912,000	1,32%
CIL 2010/2	10 000	600 000,000	609 104,000	1,30%
CIL 2011/1	5 000	300 000,000	301 376,000	0,64%
CIL 2011/1	5 000	300 000,000	301 376,000	0,64%
CIL 2012/1	5 000	400 000,000	400 156,000	0,86%
PANOBE02007	1 000	60 000,000	63 043,200	0,13%
STB 2011	20 000	1 714 200,000	1 728 632,000	3,69%
TL 2008/1	3 000	60 000,000	62 349,600	0,13%
TL 2008/2	8 000	160 000,000	162 848,000	0,35%
TL 2008/3	5 000	100 000,000	100 896,000	0,22%
TL 2009/2	5 000	200 000,000	200 068,000	0,43%
TL 2010/1	10 000	600 000,000	620 488,000	1,33%
TL 2010/2	5 000	300 000,000	304 124,000	0,65%
TL 2011/1	10 000	800 000,000	824 808,000	1,76%
TL 2011/2	5 000	400 000,000	408 032,000	0,87%
TL 2012/1	5 000	500 000,000	520 692,000	1,11%
TL 2013	2 500	250 000,000	250 525,313	0,54%
TL 2013 TV	2 500	250 000,000	250 461,225	0,54%
TLSUB2009	3 000	120 000,000	122 793,600	0,26%
TLSUB2010	5 000	300 000,000	301 052,000	0,64%
UIB 2009/1 A	20 000	1 400 000,000	1 441 568,000	3,08%
UIB 2009/1 B	13 000	1 039 870,000	1 072 214,000	2,29%
UIB 2009/1 B	7 000	559 930,000	577 346,000	1,23%
UIB 2011/1 A	15 000	1 350 000,000	1 381 584,000	2,95%
UIB 2011/1 A	500	45 000,000	46 052,800	0,10%
UIB 2011/2	3 000	257 130,000	259 158,000	0,55%
Bons du trésor assimilables		2 214 400,000	2 267 635,296	4,85%
BTA 6,9-05/2022	2000	2 214 400,000	2 267 635,30	4,85%

Titre OPCVM		707 342,804	709 228,680	1,52%
FINA O SICAV	6 780	707 342,804	709 228,680	1,52%
Total		35 560 947,804	36 257 881,371	77,48%
Total par rapport au total des actifs			76,95%	
			76,95%	

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à D : 10.666.192,237 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% actif net
Billets de trésorerie pré-comptés	1 000 000,000	987 692,308	988 366,126	2,11%
Cil au 25/06/2013 à 6,25% pour 90 jours	1 000 000,000	987 692,308	988 366,126	2,11%
Dépot à vue		9 675 000,000	9 677 826,111	20,68%
Union internationale des banques à 2%		50 000,000	50 131,111	0,11%
Union internationale des banques (TMM)		9 625 000,000	9 627 695,000	20,57%
TOTAL		10 662 692,308	10 666 192,237	22,79%
Total par rapport au total des actifs			22,64%	

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013 à D : 413.881,209 contre D : 461.062,230 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
<u>Revenus des obligations</u>	<u>349 985,211</u>	<u>334 649,960</u>
-		
- Intérêts	349 985,211	334 649,960
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>63 895,998</u>	<u>126 412,270</u>
-		
- Intérêts des BTA	63 895,998	126 412,270
TOTAL	413 881,209	461 062,230

NOTE 7 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013 à D : 76.383,134 contre D : 40.890,747 , pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts des billets de trésorerie	673,818	-
Intérêts des dépôts à vue	75 709,316	22 300,704
Intérêts des bons de trésor à court terme	-	18 590,043
TOTAL	76 383,134	40 890,747

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à D : 70.163,177 contre D : 73.051,586 au 31/03/2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Gestionnaire	60 163,177	63 051,586
Dépositaire	10 000,000	10 000,000
Total	<u>70 163,177</u>	<u>73 051,586</u>

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à D : 254.906,614 contre D : 240.416,334 au 31/03/2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance du CMF	4 056,524	4 177,015
Dividendes à payer	214 527,786	208 069,508
Commissaire aux comptes	19 445,240	15 490,396
Autres opérateurs créditeurs	16 453,987	11 983,744
Retenue à la source	52,942	141,177
TCL	370,135	554,494
Total	<u>254 906,614</u>	<u>240 416,334</u>

NOTE 10 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 70.163,177 contre D : 73.051,586 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	60 163,177	63 051,586
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
Total	<u>70 163,177</u>	<u>73 051,586</u>

NOTE 11 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 21.500,737 contre D : 21.689,174 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance du CMF	12 032,197	12 609,908
Commissaire aux comptes	3 945,240	3 490,396
Jetons de présence	2 071,260	2 094,274
TCL	986,310	1 246,609
Autres	2 465,730	2 247,987
Total	<u>21 500,737</u>	<u>21 689,174</u>

NOTE 12 : AUTRES ACTIFS

Le solde de ce poste présente au 31 mars 2013 un solde de D :79.289,509 contre un solde de D : 6.404,695 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Interêts à recevoir sur comptes de dépôt	72 883,205	-
Autres	6 406,304	6 404,695
Total	<u>79 289,509</u>	<u>6 404,695</u>

NOTE 13 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	46 582 108,063
Nombre de titres	452 064
Nombre d'actionnaires	400

Souscriptions réalisées

Montant	4 263 816,297
Nombre de titres émis	41 379
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(5 906 115,631)
Nombre de titres rachetés	(57 317)
Nombre d'actionnaires sortants	(13)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 959,774)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	3 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	113,281

Capital au 31-03-2013

Montant	44 937 462,236
Nombre de titres	436 126
Nombre d'actionnaires	406

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013 faisant ressortir un total de 49 259 485 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 344 135 DT et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 49 136 243 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE arrêtés au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 28 avril 2013

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2013

Montants exprimés en dinars tunisiens

Note 31/03/2013 31/03/2012 31/12/2012

ACTIF

Portefeuille-titres

Obligations et valeurs assimilées		34 690 395	31 503 089	34 707 529
Titres OPCVM		967 045	968 238	958 740
	3.1	35 657 440	32 471 327	35 666 269

Placements monétaires et disponibilités

Placements monétaires	3.2	6 479 385	4 494 672	4 477 268
Disponibilités	3.3	7 122 660	5 071 179 (*)	5 744 380
		13 602 045	9 565 851	10 221 648

Créances d'exploitations

Autres actifs

TOTAL ACTIF 49 259 485 42 037 178 45 887 917

PASSIF

Opérateurs créditeurs	3.4	114 783	111 026	123 255
Autres créditeurs divers		8 459	4 075 (*)	10 078

TOTAL PASSIF 123 242 115 101 133 333

Capital **3,6** 47 318 531 40 322 698 44 382 096

Sommes distribuables 3,5 1 817 712 1 599 379 1 372 488

Sommes distribuables des exercices antérieurs 1 463 064 1 302 000
Sommes distribuables de l'exercice en cours 354 648 297 379 1 372 488

ACTIF NET 49 136 243 41 922 077 45 754 584

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET 49 259 485 42 037 178 45 887 917

(*) : données retraitées pour les besoins de la comparaison (cf note 3.3)

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2013 AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		383 906	370 472	1 570 967
Dividendes				33 583
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	383 628	370 472	1 536 245
Autres revenus		278		1 139
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	80 788	70 795	378 413
<i>Total des revenus des placements</i>		464 694	441 267	1 949 380
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<114 783>	<111 026>	<472 389>
-				
<i>Revenu net des placements</i>		349 911	330 241	1 476 991
Autres produits				
Autres charges	4.4	<12 892>	<12 403>	<52 903>
<i>Résultat d'exploitation</i>		337 019	317 838	1 424 088
Régularisation du résultat d'exploitation		17 629	<20 459>	<51 600>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		354 648	297 379	1 372 488
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		<17 629>	20 459	51 600
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		14 729	7 570	<8 212>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		<7 525>	1 150	5 191
<i>Frais de négociation</i>		<88>	<71>	<301>
<i>Résultat net de la période</i>		344 135	326 462	1 420 766

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2013 AU 31 MARS 2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Notes	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	344 135	326 462	1 420 766
Résultat d'exploitation	337 019	317 838	1 424 088
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 729	7 570	<8 212>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<7 525>	1 125	5 191
Frais de négociation	<88>	<71>	<301>
<u>Distributions de dividendes</u>	-		<1 544 654>
<u>Transactions sur le capital</u>	3 037 524	<3 272 345>	1 010 512
Souscriptions	22 241 765	9 983 239	58 931 204
Capital	21 472 874	9 635 539	57 272 097
Régularisation des sommes non distribuables	2 070	888	<1 984>
Régularisation des sommes distribuables	766 821	346 812	1 661 091
Rachats	<19 204 241>	<13 255 584>	<57 920 692>
Capital	<18 543 912>	<12 785 199>	<56 353 352>
Régularisation des sommes non distribuables	<1 713>	<1 393>	4 418
Régularisation des sommes distribuables	<658 616>	<468 992>	<1 571 758>
<u>Variation de l'actif net</u>	3 381 659	<2 945 883>	886 624
<u>Actif net</u>			
En début de période	45 754 584	44 867 960	44 867 960
En fin de période	49 136 243	41 922 077	45 754 584
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période	437 720	428 659	428 659
En fin de période	466 607	397 596	437 720
<u>Valeur liquidative</u>	105,305	105,439	104,529
<u>Taux de rendement</u>	0,74%	0,73%	2,99%

Notes aux états financiers trimestriels

ARRETES AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/03/2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2013 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	240 000	251 599	0,51%
AIL 2008	13 000	260 000	266 779	0,54%
AIL 2009/1	11 000	220 000	221 160	0,45%
AIL 2010/1	2 000	120 000	124 943	0,25%
AIL 2011/1	10 000	800 000	834 078	1,69%
AIL 2012/1 F	5 000	500 000	521 107	1,06%
AMEN BANK 2006	11 880	475 201	478 527	0,97%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	173 320	177 293	0,36%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	360 000	369 001	0,75%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	100 000	102 685	0,21%
ATB 2007/1 A	2 000	100 000	103 211	0,21%
ATB 2007/1 D	2 000	160 000	166 500	0,34%
ATL 2006/1	5 000	100 000	104 132	0,21%
ATL 2008/1	3 000	60 000	62 616	0,13%
ATL 2009	10 000	400 000	415 961	0,84%
ATL 2010/1	5 000	300 000	308 112	0,63%
ATL 2010/2 TV	10 000	1 000 000	1 010 284	2,05%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	201 288	0,41%
ATL 2012/1 TF	5 000	500 000	520 556	1,06%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000	300 760	0,61%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 034 060	2,10%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	714 290	720 190	1,46%
BH 2009	5 000	461 500	466 379	0,95%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	200 000	202 677	0,41%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 999 765	2 084 744	4,23%
BTE 2010 A	1 500	120 000	122 459	0,25%
BTE 2010 B	3 500	315 000	322 916	0,66%
BTK 2009 CAT.D	1 500	127 500	128 056	0,26%
BTK 2012/1 B	10 000	1 000 000	1 018 917	2,07%
CIL 2008/1	7 000	140 000	144 288	0,29%
CIL 2009/1	4 000	160 000	164 918	0,33%
CIL 2009/2	5 000	200 000	204 665	0,42%
CIL 2009/3	3 000	120 000	120 856	0,25%
CIL 2010/1	7 500	450 000	462 686	0,94%
CIL 2010/2	4 000	240 000	244 213	0,50%

CIL 2011/1 TF	4 000	240 000	241 302	0,49%
CIL 2011/1 TV	9 000	540 000	542 620	1,10%
CIL 2012/1 TF	4 000	320 000	320 084	0,65%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 175	0,41%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	291 042	292 606	0,59%
HANNIBAL LEASE	2000	40 000	41 960	0,09%
MOURADI PALACE 05 A	3 000	60 000	62 411	0,13%
MOURADI PALACE 05 B	3 000	60 000	62 411	0,13%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	126 086	0,26%
SIHM 2008	2 000	120 000	123 383	0,25%
STB 2008/2	3 000	225 000	226 346	0,46%
TL 2008/1	3 600	72 000	74 821	0,15%
TL 2008/2	3 000	60 000	61 068	0,12%
TL 2008/3	3 000	60 000	60 547	0,12%
TL 2009/2	8 000	320 000	320 108	0,65%
TL 2010/2	6 000	360 000	365 725	0,74%
TL 2011/1 F	7 000	560 000	580 820	1,18%
TL 2011/3 F	9 000	720 000	725 724	1,47%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	667 036	1,35%
TL 2012/1 B TF	2 800	280 000	291 775	0,59%
TL SUB 2010 TV	4 000	240 000	240 892	0,49%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	136 000	139 166	0,28%
TL SUBORDONNE 2013	5 350	535 000	536 380	1,09%
UIB 2009/1 TR B	5 000	399 950	412 391	0,84%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 275 000	1 317 182	2,67%
UIB 2011/1 TR B	4 000	380 000	391 439	0,79%
UIB 2011/2	6 000	514 284	518 341	1,05%
UIB 2012/1 A	15 000	1 500 000	1 516 777	3,08%
Total Obligations de sociétés		23 904 852	24 443 192	49,62%
Bons du trésor assimilables				
BTA 03-2019 5,50%	4 175	4 167 996	4 178 565	8,48%
BTA 10-2018 5,50%	1 983	1 928 401	1 977 087	4,01%
BTA 10-2015 5,00%	1 000	984 500	1 003 240	2,04%
BTA 07-2017 6,75%	900	892 880	928 032	1,88%
BTA 03-2016 5,25%	150	150 000	150 362	0,31%
BTA 05-2022 6,90%	25	27 000	27 716	0,06%
Total Bons du trésor		8 150 777	8 265 002	16,78%
Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	1 982 201	4,02%
Total Bons du trésor Zéro Coupon		1 477 407	1 982 201	4,02%
Total obligations et valeurs assimilées		33 533 036	34 690 395	70,42%

Titres OPCVM

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	642 239	1,30%
SICAV AXIS TRESORERIE	3 021	324 864	324 806	0,66%
Total titres OPCVM		962 595	967 045	1,96%
Total		34 495 631	35 657 440	72,38%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2013 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
AMEN BANK au 06/04/2013	1 000 000	999 090	999 545	2,03%
AMEN BANK au 03/04/2013	500 000	499 091	499 909	1,01%
AMEN BANK au 07/04/2013	500 000	481 316	499 689	1,01%
Total émetteur AMEN BANK		1 979 497	1 999 143	4,05%
BTKD au 07/06/2013	500 000	479 147	496 119	1,01%
Total émetteur BTKD		479 147	496 119	1,01%
Total Certificats de dépôt		2 458 644	2 495 262	5,06%
<u>Billets de trésorerie</u>				
<u>Billets de trésorerie précomptés</u>				
TUNISIE FACTORING au 11/04/2013	2 500 000	2 473 700	2 497 078	5,07%
TUNISIE FACTORING au 11/06/2013	1 500 000	1 483 578	1 487 045	3,02%
Total émetteur TUNISIE FACTORING		3 957 278	3 984 123	8,09%
Total billets de trésorerie		3 957 278	3 984 123	8,09%
Total placements monétaires		6 415 922	6 479 385	13,15%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	6 774 890	3 726 192	5 539 927
Amen Bank Pasteur	284 457	177 002	140 023
Amen Bank Med V	32 809	114 206	271 794
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	26 812	88 512	83 303
Compte à terme Amen Bank Pasteur	-	1 500 000	-
Vente de titre à encaisser		892 475	
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 5 362 >	<17 702 >	<16 661 >
Liquidation émissions/rachats	9 054	<1 409 506 >	<274 006 >
	7 122 660	5 071 179	5 744 380

(i) Les coupons à recevoir ont été reclassés au 31 mars 2012 à la rubrique « Autres créditeurs divers »

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2013 correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2013.

3.5 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2013 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercice 2012	1 424 088	38 976	1 463 064
Exercice 2013	337 019	17 629	354 648
	1 761 107	56 605	1 817 712

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2013

Montant	44 382 096
Nombre de titres	437 720
Nombre d'actionnaires	229

Souscriptions réalisées

Montant	21 472 874
Nombre de titres	211 777
Nombre d'actionnaires entrants	12

Rachats effectués

Montant	18 543 912
Nombre de titres	182 890
Nombre d'actionnaires sortants	11

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	14 729
Plus ou moins-value réalisée	<7 525 >
Frais de négociation	<88 >
Régularisations des sommes non distribuables	357

Capital au 31 mars 2013

Montant	47 318 531
Nombre de titres	466 607
Nombre d'actionnaires	230

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2013 au</u> <u>31/03/2013</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2012 au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2012</u>
Intérêts sur obligations	275 565	263 408	1 083 337
Intérêts sur BTA	81 793	82 144	350 228
Intérêts sur BTZC	26 270	24 920	102 680
	<u>383 628</u>	<u>370 472</u>	<u>1 536 245</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2013 au</u> <u>31/03/2013</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2012 au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2012</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	31 396	29 431	100 085
Intérêts sur certificats de dépôt	27 110	6 548	169 720
Intérêts sur dépôt à vue	22 282	30 365	104 157
Intérêts sur BTC	-	4 451	4 451
	<u>80 788</u>	<u>70 795</u>	<u>378 413</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 à 114 783 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2013 au</u> <u>31/03/2013</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2012 au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	11 478	11 103	47 240
TCL	1 168	1 107	4 868
Autres Retenues	246	193	795
	<u>12 892</u>	<u>12 403</u>	<u>52 903</u>

STRATEGIE ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013 faisant ressortir un total de 15628 128DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 274 933 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 15 566 199 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Le commissaire aux comptes :

Mourad FRADI

Tunis, le 28 avril 2013

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2013**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 741 782	12 855 651	11 432 959
Obligations et valeurs assimilées		349 918	574 379	378 252
Titres OPCVM		280 182	357 842	284 657
	3.1	12 371 882	13 787 872	12 095 868
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	499 681	1 398 059	499 801
Disponibilités	3.3	2 756 565	2 310 164	3 135 660
		3 256 246	3 708 223	3 635 461
<u>Créances d'exploitations</u>				
<u>Autres actifs</u>				
TOTAL ACTIF		15 628 128	17 496 095	15 731 329
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	55 751	58 295	63 404
Autres créditeurs divers	3.5	6 178	5 455	7 756
TOTAL PASSIF		61 929	63 750	71 160
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	3.7	15 509 994	17 435 925	15 555 105
Sommes distribuables	3.6	56 205	<3 580>	105 064
Sommes distribuables des exercices antérieurs		102 627	39 543	
Sommes distribuables de l'exercice en cours		<46 422>	<43 123>	105 064
ACTIF NET		15 566 199	17 432 345	15 660 169
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 628 128	17 496 095	15 731 329

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2013 AU 31 MARS 2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		4 153	6 353	336 163
Dividendes				310 927
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	4 153	6 353	25 236
Revenus des autres valeurs				
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	14 894	20 203	95 050
<i>Total des revenus des placements</i>		19 047	26 556	431 213
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<55 751>	<58 295>	<259 703>
-				
<i>Revenu net des placements</i>		<36 704>	<31 739>	171 510
Autres produits				
Autres charges	4.4	<10 293>	<10 557>	<44 158>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<46 997>	<42 296>	127 352
_ Régularisation du résultat d'exploitation		575	<827>	<22 288>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		<46 422>	<43 123>	105 064
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<575>	827	22 288
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		238 514	956 944	<97 535>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		90 684	136 926	799 500
Frais de négociation		<7 268>	<9 701>	<28 432>
<i>Résultat net de la période</i>		274 933	1 041 873	800 885

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2013 AU 31 MARS 2013
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2013 au 31/03/2013	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>274 933</u>	<u>1 041 873</u>	<u>800 885</u>
Résultat d'exploitation		<46 997>	<42 296>	127 352
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		238 514	956 944	<97 535>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		90 684	136 926	799 500
Frais de négociation		<7 268>	<9 701>	<28 432>
<u>Distributions de dividendes</u>				<42 341>
<u>Transactions sur le capital</u>		<u><368 903></u>	<u>372 900</u>	<u><1 115 947></u>
Souscriptions		105 402	553 586	3 629 668
Capital		54 028	532 237	3 372 404
Régularisation des sommes non distribuables		51 109	21 054	253 322
Régularisation des sommes distribuables		265	295	3 942
Rachats		<474 305>	<180 686>	<4 745 615>
Capital		<415 032>	<178 982>	<4 434 523>
Régularisation des sommes non distribuables		<57 647>	<2 230>	<303 870>
Régularisation des sommes distribuables		<2 127>	<265>	<22 576>
Droit de sortie		501	791	15 354
<i>Variation de l'actif net</i>		<93 970>	1 414 773	<357 403>
<u>Actif net</u>				
En début de période		15 660 169	16 017 572	16 017 572
En fin de période		15 566 199	17 432 345	15 660 169
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de période		6 334	6 785	6 785
En fin de période		6 187	6 935	6 334
<i>Valeur liquidative</i>		2 515,953	2 513,676	2 472,398
<i>Taux de rendement</i>		1,76%	6,48%	4,97%

Notes aux états financiers trimestriels

ARRETES AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 mars 2013, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2013 se détaille comme suit:

A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote

	<u>Nombre</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	
	<u>de titres</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	16 400	112 683	128 937	0,83%
AE TECH NS	4 350	26 100	26 100	0,17%
AIR LIQUIDE	450	162 026	157 500	1,01%
ALKIMIA	252	10 262	10 826	0,07%
AMEN BANK	12 640	425 295	432 983	2,77%
AMS	760	7 600	9 750	0,06%
ARTES	8 546	70 097	70 052	0,45%
ARTES NG 2013	2 150	16 472	16 297	0,10%
ASSAD	103 500	914 491	832 658	5,33%
ASTREE	1 218	29 022	85 309	0,55%
ATL	4 500	19 513	15 809	0,10%
ATL NV 2012	4 048	16 495	13 116	0,08%
ATTIJARI BANK	9 952	167 203	172 140	1,10%
ATTIJARI LEASING	11 966	410 992	452 315	2,89%
BT	37 500	408 792	432 263	2,77%
CARTHAGE CEMENT	70 500	226 198	253 659	1,62%
CIL	21 750	361 883	327 251	2,09%
ELECTROSTAR	4 753	50 508	98 135	0,63%
ENNAKL AUTOMOBILES	5 430	56 223	57 183	0,37%
ESSOUKNA	92 927	634 796	995 713	6,37%
G.I.F	62 000	388 117	321 532	2,06%
HEXABYTE	3 170	24 999	19 508	0,12%
I.C.F.	2 250	95 176	119 250	0,76%
I.C.F. NS 2012 1/4	1 340	37 462	59 764	0,38%
LAND`OR	24 108	190 736	235 342	1,51%
LES CIMENTS DE BIZERTE	9 427	90 304	56 581	0,36%
MAGASIN GENERAL	8 205	218 740	270 970	1,73%
POULINA G H	43 882	312 556	297 037	1,90%
S.N.M.V.T	10 901	319 706	309 915	1,98%

SERVICOM	10 000	93 838	195 340	1,25%
SFBT	32 361	453 214	459 817	2,94%
SIMPAR	20 850	781 430	1 459 500	9,34%
SITS	64 000	223 565	211 648	1,35%
SOMOCER	8 083	29 657	31 087	0,20%
SOTETEL	8 000	67 328	49 000	0,31%
SOTRAPIL	27 408	386 107	394 648	2,53%
SOTUVER	61 004	422 458	533 907	3,42%
STAR	510	71 484	78 731	0,50%
TELNET HOLDING	45 070	347 696	325 946	2,09%
TL NS 2012	2 006	42 857	51 996	0,33%
TL NV 2012	609	15 725	15 785	0,10%
TPR	53 894	272 420	307 843	1,97%
TUNINVEST-SICAR	20 450	165 434	168 304	1,08%
TUNIS RE	71 800	771 396	570 666	3,65%
TUNISIE LEASING	11 900	314 250	313 184	2,00%
UBCI	3 800	139 700	130 885	0,84%
UIB	9 400	166 329	165 600	1,06%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 569 335	11 741 782	75,12%

B- Titres OPCVM

Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif
FCP SAFA	155	186 934	245 382	1,57%
FCP SMART EQUITY	300	30 553	34 800	0,22%
Total Titres OPCVM		217 487	280 182	1,79%

C- Obligations et valeurs assimilées

Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	145 521	146 303	0,94%
STB 2008/2	2 000	153 675	154 537	0,99%
TL 2011/1 F	200	15 800	16 435	0,11%
TL 2011/2 F	400	32 000	32 643	0,21%
Total Obligations et valeurs assimilés		346 996	349 918	2,25%
TOTAL		11 133 818	12 371 882	79,16%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2013 se détaille comme suit:

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificat de dépôt</u>				
AMEN BANK au 08/04/2013	500 000	499 545	499 681	3,20%
<i>Total billets de trésorerie</i>	500 000	499 545	499 681	3,20%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2013 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	2 102 613	2 250 753	2 555 613
Amen Bank Pasteur	413 472	20 553	270 936
Ventes de titres à encaisser	276 935	106 553	342 058
Intérêt courus sur dépôt à vue	55 692	9 131	42 532
Liquidation émissions/rachats	-	75 414	-
Retenue à la source/dépôt à vue	<11 138 >	<1 826 >	< 8 506 >
Achats de titres à régler	<81 009 >	<150 414 >	< 66 973 >
	2 756 565	2 310 164	3 135 660

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2013 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	53 459	55 890	60 788
Rémunération du dépositaire à payer	2 292	2 405	2 616
	55 751	58 295	63 404

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2013 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 700	1 913	3 319
TCL à payer	1 757	1 755	2 596
Redevance CMF	1 329	1 425	1 413
Retenue à la source à payer	392	362	428
	6 178	5 455	7 756

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2013 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercice 2012	127 352	<24 725>	102 627
Exercice 2013	< 46 997>	575	<46 422>
	80 355	<24 150>	56 205

3.7 Capital:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013 se détaillent comme suit :

31/03/2013

Capital au 1^{er} janvier 2013

En Nominal	15 555 105
Nombre de titres	6 334
Nombre d'actionnaires	153

Souscriptions réalisées (En Nominal)

Montant	54 028
Nombre de titres	22
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués (En Nominal)

Montant	< 415 032 >
Nombre de titres	169
Nombre d'actionnaires sortants	9

Autres mouvements

Frais de négociation	<7 268 >
Différences d'estimation (+/-)	238 514
Plus ou moins-value réalisée	90 684
Droit de sortie	501
Régularisations des sommes non distribuables	< 6 538 >

Capital au 31 mars 2013

Montant	15 509 994
Nombre de titres	6 187
Nombre d'actionnaires	146

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 4153 DT correspond aux intérêts sur les obligations.

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2013 au</u> <u>31/03/2013</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2012 au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Exercice</u> <u>Clos au</u> <u>31/12/2012</u>
Intérêts sur dépôt à vue	10 528	7 304	34 029
Intérêts sur certificat de dépôt	2 838	997	2 472
Intérêts sur billets de trésorerie	1 528	11 588	58 235
Autres revenus	-	314	314
Intérêts sur BTC	-	-	-
	<u>14 894</u>	<u>20 203</u>	<u>95 050</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2013 au</u> <u>31/03/2013</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2012 au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2012</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	53 459	55 890	248 998
Rémunération du dépositaire	2 292	2 405	10 705
	<u>55 751</u>	<u>58 295</u>	<u>259 703</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2013 au</u> <u>31/03/2013</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2012 au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2012</u>
Redevance CMF	3 885	4 079	18 145
TCL	3 327	4 090	14 196
Honoraires du commissaire aux comptes	3 062	2 275	11 379
Autres frais	19	113	438
	<u>10 293</u>	<u>10 557</u>	<u>44 158</u>